

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



Monument de Salaberry

Inauguré à Chambly le 7 juin 1881

Charles-Michel de Salaberry, le Léonidas canadien, naquit à Beauport, près Québec, en 1778. Il organisa les Voligeurs de 1812, et se distingua à Lacolle, à Chrysler Farm, surtout à la célèbre bataille de Châteauguay, en 1813, où, à la tête de 300 Canadiens, il repoussa une nombreuse armée américaine. Pour la seconde fois, l'Angleterre devait à la bravoure des nôtres, de conserver le Canada au nombre de ses colonies.

Souvenirs historiques

Le 1er mars 1611, Champlain met à la voile pour revenir au Canada. C'était le troisième voyage que le fondateur de Québec entreprenait dans l'intérêt de la colonie naissante. La traversée fut extrêmement pénible. « Champlain, dit le Dr Dionne, ne prit terre que le treizième jour de mai. »

Questions professionnelles

1. Une institutrice qui a obtenu un diplôme primaire intermédiaire (modèle) français « avec distinction », mais qui a échoué sur un sujet : l'anglais (même degré), peut-elle enseigner un peu d'anglais dans une école élémentaire, lorsque les parents le désirent ?

RÉPONSE :—Oui.

2. Combien y a-t-il de jours de classe dans l'année ?

RÉPONSE :—« Les écoles doivent fonctionner sans interruption, à l'exception des jours de congé indiqués dans l'article 121 des R. C. C., depuis l'ouverture des classes (1er lundi de septembre), jusqu'à l'époque des vacances (1er de juillet), à moins d'une autorisation spéciale du Surintendant. » R. C. C., art. 120.

3. Lorsque les élèves d'un arrondissement de quarante élèves assistent très irrégulièrement à la classe, l'institutrice est-elle obligée d'enseigner les jours où il n'y a que deux ou trois élèves ?

RÉPONSE :—Oui.

4. Les institutrices sont-elles obligées d'enseigner les jours des Quarante-Heures ?

RÉPONSE :—Si M. le curé ne juge pas à propos de donner congé aux écoles de la paroisse à l'occasion des Quarante-Heures, vous êtes tenue de faire la classe pendant ces jours.

Danger des louanges

On peut poser en principe qu'on ne doit jamais louer les enfants de ce qui n'a pas dépendu de leur volonté, de ce qui ne leur a pas coûté un effort ou un sacrifice.

Si vous les louez de quelques dons naturels, comme de leur intelligence ou de leur figure, vous les accoutumez à mettre un grand prix à ce qui peut être un bonheur, mais non un mérite, et, dès lors, leur amour-propre prend une direction dangereuse ; car c'est en se portant sur des avantages purement accidentels qu'il devient plus tard présomption, vanité et sottise.

GUIZOT.

Pensée

Le salut d'une âme vaut mieux que la conquête d'un empire.

CHAMPLAIN.

PEDAGOGIE

LES ENSEIGNEMENTS DE L'HISTOIRE

Laval—Champlain

Fondateurs de la nation canadienne-française

Ne souffrons pas que rien n'efface
Et notre langue et notre foi

O. CRÉMAZIE.

La célébration prochaine des grandes fêtes de Laval et de Champlain fournit l'occasion aux instituteurs canadiens-français de dégager de ces événements attendus avec impatience un enseignement patriotique des plus précieux pour notre jeunesse.

Au mois de juin 1908, la nation canadienne-française tout entière glorifiera celui qui fut le premier évêque de Québec, l'apôtre de la Nouvelle-France, le créateur de cette forte organisation paroissiale, jusqu'à présent notre sauvegarde contre les envahissements de l'ennemi. Mgr de Laval ne s'est pas contenté de procurer à nos pères les bienfaits de l'éducation religieuse, mais il leur a aussi facilité les moyens d'acquérir une instruction nécessaire au développement matériel de leur patrie.

Laval fut tout à la fois un saint évêque et un grand patriote. Il ne craignit même pas d'encourir les disgrâces du pouvoir civil, plutôt que de céder au fléau de l'ivrognerie qui menaçait notre nationalité naissante dans son existence même.

Un peu plus tard, voulant préserver son peuple des périls du gallicanisme, le premier évêque de Québec sut résister avec énergie à l'omnipotence de Louis XIV. Et malgré le prestige du puissant monarque, Mgr de Laval obtint que l'Eglise de la Nouvelle-France relevât directement de la Propagande et du Saint-Siège. C'est à ce courageux évêque que le Canada catholique doit de n'avoir jamais bu à la source empoisonnée du gallicanisme.

Mgr. de Laval ne sépara jamais les grandes idées de Religion et de Patrie.

C'est grâce à l'orientation qu'il donna qu'on a pu dire de l'Eglise canadienne: "Elle a veillé sur le berceau de notre race, elle a béni le renouvellement de chacune de nos générations, et c'est sous son égide, dans la mauvaise comme dans la bonne fortune, que notre peuple a vécu et s'est développé. (1)"

(1) Mgr Bruchési, *Lettre pastorale*, 1908.

Charité, amour, courage, piété, énergie : voilà les grandes vertus que Mgr de Laval rappellera du haut du glorieux piédestal que la reconnaissance lui a élevé.

Avant d'avoir possédé Laval, le Canada avait eu le bonheur d'être civilement organisé par un vrai chrétien, un marin intrépide, un colonisateur sans égal. Champlain fonde Québec en 1608; alors commença l'histoire de notre colonie, avec son "caractère d'héroïsme et de simplicité antique que lui communiquent la religion et l'origine du peuple canadien." (1)

Dès l'origine de notre petit peuple, Champlain le défend avec ardeur contre la rapacité des commerçants de fourrures. En vingt ans, il traverse dix-huit fois les mers dans l'intérêt de la colonie. Son premier soin est de fixer ses compagnons au sol; il en fait des *habitants* qu'il traite, protège et défend comme ses véritables enfants.

C'est de ses courageux défricheurs que naîtra la race canadienne-française, fille de Champlain, le Père de la Nouvelle-France. Mais le bien-être matériel ne suffit pas au bonheur des peuples; le fondateur de Québec le sait, lui qui venait d'écrire: "Le salut d'une âme vaut mieux que la conquête d'un empire." Aussi, invite-t-il dès le début de son œuvre les Récollets et les Jésuites à venir lui prêter main forte. Encore ici c'est l'idée religieuse et l'idée nationale que Champlain associe et que de Laval unira d'une façon indissoluble.

En 1629, Québec passe aux Anglais. Champlain voit en un seul jour l'anéantissement de vingt années d'apostolat. Le Père de la Nouvelle-France ne se décourage pas. Il profite de son exil en Angleterre pour faire restituer le Canada à la France, afin de soustraire son petit peuple à la ruine matérielle ou à l'apostasie nationale. En 1633, il est de retour à Québec. "Près du fort, le petit clocher de Notre-Dame de Recouvrance annonce aux habitants que le vœu du gouverneur a été fidèlement rempli." (2) Le dévouement et les sacrifices ont sauvé le peuple canadien-français, encore à son berceau, de la mort, du déshonneur peut-être.

Quand Champlain rendit le dernier soupir, le 25 décembre 1635, après avoir reçu une dernière absolution du P. Lalemant, il avait la certitude que son œuvre durerait parce qu'il avait su lui communiquer un double germe de vie: l'amour de la Religion catholique inséparablement uni à l'amour de la Patrie canadienne.

Fierté chrétienne, dévouement civique, fidélité dans l'épreuve, bravoure toujours, telles seront les qualités que les fêtes du troisième centenaire de Québec glorifieront. C'est une apothéose que le peuple canadien-français doit préparer à l'immortel Champlain.

Laval et Champlain nous enseignent qu'ils furent fidèles à l'idée canadienne-française et catholique; qu'ils ne transigèrent jamais avec leurs devoirs religieux ou nationaux; qu'ils voulurent créer sur les bords du Saint-

(1) Ferland, cité par Dionne, dans *Samuel de Champlain*, vol. I.

(2) N.-E. Dionne, *Samuel de Champlain*, vol. I, XV.

Laurent un peuple distinct, un peuple français par la langue et catholique par le cœur ; qu'afin d'assurer la perpétuité à leur œuvre admirable, ils ne reculèrent pas devant les sacrifices les plus pénibles.

Menacée un instant dans sa vie religieuse par l'approche de la Révolution française, la Nouvelle-France fut visiblement protégée par la Providence, qui sut rompre à temps les liens qui la rattachaient à la Mère-Patrie.

Sous le joug du conquérant, l'existence fut d'abord plutôt pénible. Mais le clocher du village dressé par Laval, et la terre natale défrichée par les soins de Champlain surent inspirer à nos ancêtres envers leur patrie canadienne un amour si fort que la défaite, l'injustice, la persécution même ne purent jamais entamer leurs institutions, leur langue et leur foi.

Depuis 1760, la nationalité canadienne-française s'est maintenue et développée en restant fidèle aux traditions religieuses et nationales léguées par les deux glorieux fondateurs du Canada français : Champfain et Laval.

Ces deux héros firent de grandes et durables choses parce qu'ils ne séparèrent jamais le Patriotisme de la Religion.

A nous des rester fidèles à ces deux idées fécondes, de les défendre au besoin.

Soyons et demeurons *Canadiens français*, nous n'en serons que de meilleurs Canadiens. Et suivant le conseil de notre poète national,

Ne souffrons pas que rien n'efface
Et notre langue et notre foi.

C. J. MAGNAN.

La bonne humeur à l'école

Dans son numéro du 1er janvier dernier, *L'École et la famille*, (France) reproduit du *Moniteur des Instituteurs primaires*, (Belgique) la charmante page de pédagogie pratique qui suit :

C'était... dans le temps.

Un matin, vers neuf heures et demie, au moment où, d'importance, je sermonnais quelques élèves, mon directeur entra.

Je l'entends encore me poser cette question :

« Ça ne va donc pas, ce matin ? »

— Non, ça ne va pas bien, lui répondis-je tout hatelant (car j'étais, je l'avoue, sous l'effet d'une *colère bleue*).

— Et qu'y a-t-il donc ainsi qui ne va pas ?

(Il y a, Monsieur le Directeur, que j'ai là une demi-douzaine d'élèves, toujours les mêmes, qui me donne bien de la peine.)

J'énumérai leurs noms. Le directeur les appela vers lui et les questionna :

« Pierre, qu'avez-vous fait ? »

Pierre baissa la tête, sans répondre.

Je répondis pour lui :

« Voilà huit jours qu'il me doit *des lignes*.

— Combien de lignes ? »

« Cinq cents.

— Cinq cents lignes ! Diable, vous avez commis une grave faute ?

— Monsieur... je n'avais pas *fini* mon devoir. »

Le Directeur dit, sévère :

« Votre punition était bien méritée ; je vous blâme de ne point l'avoir apportée. »

Il passa à Jean.

Même silence de la part de Jean ; même intervention de la mienne ; même motif de plainte.

Successivement furent interrogés Paul, Etienne, Nicolas... tous coupables d'une semblable « infraction ».

Alors le directeur s'assit à ma place, à la chaire, et prononça de la voix solennelle qu'il savait prendre en certaines circonstances, un véritable discours, destiné à raffermir mon autorité.

Puis il sortit... me laissant triomphant.

Mais voilà qu'à dix heures et demie — pendant la récréation — il me fait appeler à son cabinet !

Je l'y trouve grave, sévère, songeur...

« Vous paraissez déjà bien fatigué, ce matin ? me dit-il.

— Mais... oui, Monsieur le Directeur.

— Laissez-moi vous dire que *c'est votre faute*.

— ? ? ?

— Je sais votre conscience et votre dévouement, mais vous faites fausse route... D'abord, vous donnez beaucoup trop de devoirs à vos élèves...

— Je puis en donner un peu moins... mais les parents réclameront...

— Dites : *quelques parents*. Ensuite, vous agiriez sagement (et conformément au règlement) en ne commençant pas la journée par la correction des devoirs... Enfin, vous devriez bien vous passer de tout *pensum*...

— Mais, Monsieur le Directeur, si les devoirs ne sont pas faits, si les leçons ne sont pas sues ?...

— J'attendais votre objection... Voyons, sur vos quarante à cinquante élèves, combien en avez-vous de foncièrement mauvais ?

— Je vous les ai nommés ce matin... Cinq ou six... *toujours les mêmes*.

— Toujours les mêmes ! Ainsi, ce sont toujours les mêmes é'èves qui ne veulent rien faire !... N'est-ce pas la condamnation de votre système de répression à outrance ? Vous avouez vous-même que certaines natures rebelles restent insensibles aux punitions. Pourquoi n'essayez-vous pas avec elles d'un régime de douceur, de persuasion ? Pourquoi multipliez-vous les

pensums, source d'ennuis et de conflits ? D'autre part, je vois dans la suppression des *lignes* un sérieux avantage pour les bons élèves... Savez-vous bien que ceux-là — quarante sur quarante-cinq — n'ont rien fait ce matin ?

— Monsieur le Directeur !...

— Je vous répète qu'ils n'ont rien fait ! Vous étiez vous-même incapable de les faire travailler. Vous avez passé un heure — la meilleure — en réprimandes et en reproches. Et il vous manquera aujourd'hui, toute la journée, ces deux qualités indispensables : l'entrain et la bonne humeur. Croyez-moi : évitez, le matin, toute cause de mécontentement pour vous, comme pour vos élèves. Reportez toujours le *règlement des comptes* à la fin de la journée. Commencez votre classe le sourire sur les lèvres et la gaieté au cœur... Cette bonne humeur, vous la communiquerez à votre auditoire... Ainsi, vous vous fatiguerez beaucoup moins, et vos élèves, mieux disposés, profiteront beaucoup plus de votre enseignement.

Je mis ces conseils en pratique : ils me réussirent. Plusieurs maîtres à qui je les transmis moi-même plus tard s'en sont trouvés ou s'en trouvent encore fort bien... Ce qui m'autorise à les reproduire ici pour les jeunes instituteurs.

LA REFORME DES ÉCOLES NORMALES EN FRANCE

(POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE)

La question des écoles normales est une de celles qui se posent avec le plus d'acuité à une démocratie. On peut dire que tant valent les instituteurs, tant vaudra la nation ; et que tant vaudront les Écoles normales, tant vaudront les instituteurs. Toute réforme pédagogique introduite dans ces établissements peut et doit donc avoir sa répercussion sur la nation tout entière. Aussi l'application des récents décret et arrêté de 1905 a-t-elle fait verser beaucoup d'encre dans la presse pédagogique française. Je désire mettre les lecteurs canadiens au courant de la question, et leur exposer d'après quels principes on essaye aujourd'hui dans mon pays de former les instituteurs et les institutrices. Jamais encore on n'avait essayé aussi librement de faire pénétrer dans l'enseignement primaire les méthodes et les habitudes de travail personnel.

I

Je dépasserais les limites de cette étude en esquissant si brièvement que ce soit, l'historique des Écoles normales. Sorties comme tout notre enseignement primaire, des vastes projets de la Convention, elle ne se sont vraiment développées qu'au cours du XIX siècle. On trouve leur embryon à Strasbourg sous le premier Empire, et cette origine alsacienne est pour nous les

rendre plus chères. Développées par la loi Guizot, qui est la charte de l'enseignement primaire sous la monarchie de juillet, moins en faveur sous le second Empire, où l'autocratie se méfiait de leurs tendances libérales, elles furent réorganisées en 1879. Placées sous l'autorité immédiate du Recteur, le plus haut fonctionnaire de l'ordre pédagogique, elles sont départementales. C'est un tort, à mon avis. Alors que des Départements peuplés, comme la Seine, le Rhône, le Nord, ont des Écoles normales importantes et florissantes, centres de culture, participant largement à la vie extérieure, trop de petits départements parviennent à peine à réunir trente ou quarante élèves-maîtres, qui reviennent d'autant plus cher qu'ils sont moins nombreux. Il ne faut pas, du reste, se méprendre sur le sens du mot départemental. Tout le personnel de l'enseignement public français est rétribué par l'État, possède les garanties communes à tous les fonctionnaires de la République, du plus humble instituteur adjoint jusqu'au vice-Recteur de Paris. (1)

Les élèves-maîtres sont recrutés au concours. Ils doivent être pourvus, avant leur entrée à l'École, du brevet élémentaire d'instituteurs. Ce titre modeste confère le droit d'enseigner dans une école primaire élémentaire. Mais il n'est pas d'un niveau assez élevé, il ne témoigne pas d'une assez sérieuse culture. Il prouve seulement que ceux qui le possèdent sont au courant des matières étudiées dans le cours supérieur des écoles primaires. Nos élèves-maîtres et nos élèves-maîtresses ont en général seize ou dix-sept ans à leur entrée à l'École normale. Ils proviennent soit des Écoles primaires supérieures (vos Académies) soit des Écoles élémentaires, où des maîtres dévoués ont assuré leur préparation.

Conformément aux tendances générales de la pédagogie française qui proscrit la coéducation chaque fois qu'elle le peut, il y a des écoles séparées pour les élèves-maîtres et pour les élèves-maîtresses; bâtiments, direction et personnel enseignant sont absolument distincts. J'ajoute que les jeunes

(1) *Note de L'Enseignement Primaire.*—Tous nos remerciements à M. Halden qui a jugé notre revue digne de son grand talent d'écrivain. L'étude de notre collaborateur offre beaucoup d'intérêt : elle nous fait connaître la réforme que les Écoles normales de France ont subie au point de vue pédagogique depuis 1905, et nous révèle la vie intellectuelle intense qui règne dans les écoles primaires de l'ancienne mère-patrie.

Inutile de déclarer ici que l'organisation de l'enseignement, en France, même l'organisation des écoles normales, ne répond pas à notre idéal. En France, l'État a chassé l'Église de l'école et il s'est substitué aux parents dans toutes les choses scolaires. L'école, officiellement neutre, est en réalité anti-catholique et très souvent anti-chrétienne. Malgré une organisation pédagogique quasi parfaite, et en dépit de la supériorité de ses méthodes, nous craignons fort que le système scolaire de France ne produise les résultats qu'en espère notre ami M. Halden. Ce système manque de base : Dieu et la vraie liberté en ont été bannis.

filles se présentent en beaucoup plus grand nombre que les jeunes gens aux examens d'admission, et qu'il est ainsi possible de faire parmi elles une sélection beaucoup plus sévère.

Jusqu'en 1905, les trois années de séjour à l'école normale étaient employées exclusivement à la préparation du brevet supérieur. Cet examen, beaucoup plus difficile que le brevet élémentaire, se passait à la fin de la troisième année. Pendant tout leur séjour à l'École normale, les élèves-maitres étaient donc talonnés par la pensée de cette épreuve. Comme ils étaient obligés en même temps de faire des stages à l'École annexe ou d'application, et de se préparer à la partie pratique de leur tâche, il en résultait des difficultés. Nul élève ne suivait sans interruption les cours de ses professeurs, et en outre, la préparation professionnelle passait facilement en second lieu, puisque nulle épreuve ne la sanctionnait au brevet supérieur.

Ajoutez à cela que nos écoles normales ne jouissent pas d'une prérogative que j'ai souvent enviée aux vôtres, et ne décernent pas de brevets. Le brevet supérieur est un examen qui se passe en dehors de l'École. Sans doute quelques professeurs des écoles normales font obligatoirement partie de la commission d'examen, mais ils sont noyés dans le nombre, et les candidats, quelle que soit leur provenance, comparaissent devant le même jury. Je préfère de beaucoup votre régime, et j'ai déjà eu l'occasion de donner le Canada en exemple à ce point de vue.

Ce brevet supérieur présente quelque difficulté. Les aspirants doivent connaître les éléments de la psychologie et de la morale, des sciences physiques et naturelles, des mathématiques : géométrie élémentaire, algèbre jusqu'à la fin du second degré, arithmétique théorique et pratique. On les interroge en outre sur l'histoire générale et la géographie du monde, sans parler d'épreuves de langues vivantes, de dessin et de chant. L'épreuve de lecture expliquée, qui a elle seule permet de faire le départ entre les esprits, porte sur une liste d'auteurs français renouvelée tous les trois ans, et d'autant plus restreinte que les connaissances exigées sont plus approfondies. (1)

Les épreuves écrites, les plus importantes, comprennent une composition française sur un sujet de littérature ou de morale, une composition de sciences, et la réponse dans une langue étrangère à un questionnaire libellé dans cette langue (anglais, allemand, espagnol italien ou arabe.) Voici, à titre d'indication, deux sujets de composition française donnés récemment, le premier aux jeunes filles, le second aux jeunes gens, à Lyon même.

“Intérêt psychologique, dramatique et poétique de la prophétie de Joad dans *Athalie*.

“Expliquez et appréciez cette pensée de Sainte-Beuve : “Aimer La

(1) La liste triennale actuelle comprend : *Le Cid*, *Polycucte*, *Andromaque*, *Athalie*, *le Misanthrope*, *l'Oraison funèbre d'Henricette d'Angleterre*, huit fables de La Fontaine, le chapitre 32 du *Siècle de Louis XIV*, quelques lettres de Voltaire, des extraits de *Notre France* de Michelet, des *Martyrs* de Châteaubriand, les *Laboureurs*, de Lamartine (*Jocelyn*) et deux ou trois poésies de Hugo, Musset et Leconte de Lisle.

Fontaine, c'est presque la même chose qu'aimer Molière. On ne les sépare pas, on les aime ensemble."

Sans doute, pour écrire quatre ou cinq pages correctes et intelligentes sur de pareils sujets, il n'est pas nécessaire d'être un fin lettré. Encore faut-il néanmoins posséder quelque culture et quelque lecture, et témoigner de qualités de goût, d'expression et de logique, grâce auxquelles le brevet supérieur conserve une certaine valeur à nos yeux.

Mais cet examen, tout de culture générale, pesait lourdement sur l'enseignement des écoles normales. Il nuisait à la préparation pédagogique, et interdisait aux élèves tout travail libre et personnel. Aussi à la suite d'une longue et minutieuse enquête, d'expériences sérieusement conduites, et contrôlées par l'inspection générale de l'instruction publique, une grande réforme fut-elle introduite dans les Ecoles normales. L'école de Lyon, dont j'ai l'honneur de faire partie, s'est énergiquement attachée à cette réforme, sous l'inspiration de son directeur, M. Mironneau, chevalier de la légion d'honneur. (à suivre).

Ch. ab der HALDEN,

Professeur à l'École Normale d'Instituteurs de Lyon,

Lauréat de l'Académie française.

L'enseignement aux Pays-Bas (Nederland) (1)

20. De l'enseignement public (2)

MAISONS DE FORMATION PÉDAGOGIQUE

1° Ecoles de l'État pour aspirants ou aspirantes au titre d'instituteurs ou d'institutrices. Il y en a à Haarlem, Middlebourg, Maastricht, Nimègue, Deventer et Groningue pour instituteurs; à Appeldown pour institutrices. Amsterdam a une semblable école, mais communale pour instituteurs et institutrices; Haarlem, Groningue, Amhem et Nimègue pour institutrices; Leiden pour instituteurs et institutrices. Les matières enseignées sont celles du programme des examens, plus deux langues étrangères, et aussi piano ou violon. On n'admet que 20 élèves chaque année et comme il y a 4 classes, chacune de ces écoles ne peut avoir plus de 80 élèves. Pour y être admis, il faut passer un examen de comparaison (les meilleurs ont donc la préférence) et produire un certificat de médecin. Règle générale, chaque élève reçoit pour frais de pension, etc, une somme de 300 florins payée par

(1) Hollande.

(2) Voir *L'Enseignement Primaire* de décembre 1907, janvier et février 1908.

l'Etat. Pour garçons, externats; les filles seules sont internes ou pensionnaires. A toute école d'aspirant est attachée une école expérimentale de l'Etat, une école modèle, où les aspirants de 16 ans ont des cours de pratique.

2° Leçons normales de l'Etat.

En dehors des heures réglementaires de classe, les instituteurs en chef et les simples instituteurs donnent des leçons. Quelques-unes sont maintenant combinées et forment une sorte d'écoles d'aspirants du 2ème degré avec des professeurs qui ne servent que pour les écoles normales.

3° Education ou enseignement par des particuliers. Après le succès d'un aspirant privé, l'Etat donne une gratification de 200 à 400 florins (très communes ou des particuliers. rare).

4° Education des instituteurs en chef. Ceci est laissé à l'initiative des

5° Cours pour l'éducation des instituteurs en chef.

Comme beaucoup d'écoles ont des langues vivantes sur leur programme, on est bien obligé de prendre des brevets spéciaux pour ces matières, si l'on veut avoir une bonne place. Pour y arriver, chacun doit tâcher de se procurer un professeur: pour les brevets d'agriculture et d'horticulture seulement. il y a des cours de l'Etat.

2. Salaires

Les instituteurs sont des employés des communes. Il y a une forte présumption qu'ils deviendront employés de l'Etat.

C'est pour cela que la loi détermine le salaire minimum:

Pour instituteurs en chef:

De 750 à 1050 florins (1) avec maison ou compensation, avec augmentation pendant 5 ans jusqu'à 950 à 1250 + loyer ou....

Pour instituteurs assistants:

De 500 à 700 florins, suivant les années d'enseignement.

Un assistant de 23 ans ayant un brevet supérieur: 100 ou 200 florins de plus. Dans plusieurs localités on ne dépasse guère le salaire minimum. Les grandes villes donnent 1800 — 2000 — 2400 florins, rarement plus, aux instituteurs en chef et jusqu'à 1400 pour les simples instituteurs.

3. Pension

L'Etat retient sur le salaire réel (non pas sur le salaire minimum) 2% pour la pension des instituteurs et 5% pour celle des veuves et orphelins: cette dernière somme depuis 1906 seulement, (avant il fallait mendier pour veuves et orphelins).

Pour ces 2% l'instituteur, ayant atteint l'âge de 65 ans ou étant atteint de quelque infirmité d'esprit ou de corps après au moins 10 ans d'enseignement, a droit à une pension et cela à raison de $\frac{1}{60}$ du salaire des derniers

(1) La valeur réelle du florin hollandais équivaut à 40 centins de notre monnaie canadienne.

12 mois — pour chaque année de service ou d'enseignement, pouvant atteindre ainsi $\frac{40}{60}$ ou $\frac{2}{3}$ du dit salaire.

La pension de la veuve correspond toujours aux $\frac{23}{80}$ du salaire de son mari. Comme le salaire le plus élevé est de 2400 florins, la veuve ne peut pas avoir plus de 690 florins de pension. Chacun des enfants n'ayant pas 18 ans reçoit $\frac{1}{5}$ de la pension des veuves, en sorte toutefois que les montants réunis ne dépassent pas la pension accordée à la mère, par conséquent seulement pour 5 enfants. Si les enfants sont orphelins, chacun $\frac{1}{3}$ de la pension de la mère sans que cette somme puisse toutefois dépasser les $\frac{23}{80}$ du salaire du père.

H. J. DROST,

Directeur de l'Institut St-Joseph

Hevenaar, Hollande.

Le secret de la science

I

L'IDÉAL DANS L'ÉTUDE (1)

4. *Étudier pour se préserver des maladies intellectuelles.*

L'esprit s'épuise aussi bien que le corps; pour lui conserver toute sa virilité, il lui faut chaque jour une nourriture substantielle; chaque jour, il doit être rafraîchi aux ondes pures de la vérité. Négligez de lui donner cette culture journalière, il languit et s'étiole; il en arrive bientôt à ne rien voir par lui-même, à se contenter des idées toutes faites et surtout des idées plus ou moins fausses qui se répandent comme une contagion pestilentielle chez les esprits anémiés.

Les maladies intellectuelles sont nombreuses. Une des plus communes est la disposition aux préjugés ou opinions du pays, d'école, d'éducation, de milieu. La paresse s'accommode excellemment de ces idées toutes faites, parfois absurdes. Il importe de se garder avec soin contre ce travers. A un certain âge, au moins, il faut s'habituer à examiner les choses par soi-même, à les juger par soi-même, à les apprécier à leur vrai point de vue et non d'après les mille commérages des esprits superficiels.

L'esprit de parti mesquin et exclusif est une maladie intellectuelle. Toute vérité est bonne même venant d'un sot, car un sot peut avoir de l'esprit à ses heures et dire quelquefois des vérités. Quelle pitoyable étroitesse de n'accepter le vrai qu'en regardant de qui il vient!

Gardons-nous aussi contre la manie de prononcer des jugements sans appel, de fulminer une condamnation *ex cathedra* contre ceux qui ne sont pas de notre avis en matières discutables. Il est bon d'être contredit, et c'est

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de janvier et février 1908.

faire preuve de largeur d'esprit d'accepter la *contradiction*, car elle est excellent moyen de formation; elle redresse les idées fausses, consolide celles qui sont justes, et habitue à l'argumentation. La discussion n'est pas à craindre non plus; elle n'est ni inutile, ni dangereuse si elle est faite avec sérieux, sincérité, loyauté, désintéressement, pourvu qu'elle soit dirigée par les règles du raisonnement et que la politesse y occupe la place d'honneur.

(1)

Une autre maladie intellectuelle, c'est l'incapacité de se livrer à toute étude sérieuse. L'esprit est dispersé aux quatre coins de l'horizon; on ne peut se recueillir, et alors on se livre à des lectures frivoles et légères. On en arrive même à un certain surmenage qui n'aboutit qu'à une déformation. Il faut s'imposer chaque jour une tâche sérieuse, la poursuivre coûte que coûte, si on veut éviter ces maladies, plus communes qu'on ne saurait le croire.

5. *Etudier pour mettre son intelligence au service du bien.*

C'est là vraiment l'idée inspiratrice de l'étude; c'est, suivant le P. Gratry, notre "salut" lié à notre "œuvre". Votre idée, dit-il, votre lumière, votre source de vie, c'est le Dieu vivant et fait homme, voulant votre salut et celui du siècle, y travaillant par sa providence actuelle, et vous provoquant à l'aider, vous montrant le côté précis de la vérité que le monde, au moment présent, et que vous-même, en ce moment, devez comprendre, développer et pratiquer, si vous ne voulez pas échapper au plan providentiel, ou y rentrer si vous en êtes sorti (2).

Bien avant lui, un grand mystique du moyen âge, saint Bonaventure, avait dit "que la vraie sagesse consiste à tirer profit de son instruction, à savoir plus pour mieux aimer, à placer toujours au premier rang la charité divine qui est le joyau de la terre et du ciel."

Ce serait donc une bassesse d'étudier pour la gloire humaine. La gloire, dit Lacordaire, est l'illusion de notre enfance et de ceux qui n'en sortent jamais; celui qui peut l'atteindre n'y songe pas, il est déjà trop grand... Il veut le bien et la vertu qui dépendent de lui. Mon but, disait-il encore: c'est de faire connaître Jésus-Christ à ceux qui l'ignorent, de contribuer à la perpétuité d'une religion divine, d'adoucir le plus de misères et d'arrêter le plus de corruption que je pourrai; et mon écueil, c'est le désir de faire parler de moi."

Ce serait encore une bassesse d'étudier dans le but de jouir de sa science en égoïste. C'est la théorie du dilettante, or, le dilettante est l'ennemi du bien; tout ce qui s'oppose à son existence molle et sensuelle lui est en horreur. Le dilettante manque de dévouement; son unique souci est sa tranquillité propre; ne lui parlez pas de fatigue, d'exaltation, d'enthousiasme, de passion de sacrifice; il refuse à tout son cœur, sa sueur, son sang. Il mène une existence incolore et fade, sans chocs, sans heurts, sans obstacles; il est

(1) M. Ollé Laprunne a exposé admirablement les avantages et les règles de la discussion. Voir son bel ouvrage : *la Vitalité chrétienne*, p. 89.

(2) *Les Sources*, p. 28.

de cette légion d'infortunés que le Dante nous représente faisant monter du fond de l'abîme des cris de désespoir et des clameurs :

— Maître, dit-il, qu'est-ce que j'entends et quelle est cette foule qui paraît si accablée par la douleur ?

Virgile lui répond :

— Ce misérable sort est celui des tristes âmes de ceux qui vécurent sans blâme et sans louange. Elles sont mêlées à ce mauvais chœur des anges qui ne furent ni fidèles ni rebelles à Dieu, mais qui furent pour eux-mêmes... Ils n'ont pas l'espérance de mourir et leur vie obscure est si basse qu'ils sont jaloux de tout autre sort. Le monde n'a pas gardé leur souvenir, la miséricorde et la justice les dédaignent. Ne parlons pas d'eux, mais regarde et passe". (1)

Rien n'est plus significatif que ce dédain.

Il ne partageait pas cet égoïsme étroit du dilettante, le noble jeune homme qui s'appelait Montalembert. A quatorze ans, son but était fixé ; travailler par la parole et par la plume à défendre l'Église et la liberté. A vingt ans, il se demande : Qu'ai-je fait de ma vie ? Demain, j'aurai vingt ans, et cette anniversaire me plonge dans une tristesse profonde"... Son ami, Léon Cornudet, lui dit un jour : "Vous ne faites plus de progrès, mais c'est tout naturel, attendu que l'homme reste homme, et que votre croissance morale étant parvenue à son plus haut point, vous ne devez plus grandir." Montalembert bondit à ces paroles : "Quelle cruauté, s'écrivit-il, vraiment se serait à vous jeter par la fenêtre, si vous étiez près de moi ! Quoi ! vous vous résignez ainsi avec la meilleure foi du monde, à me voir rester perpétuellement dans l'odieuse médiocrité où je suis maintenant, dans cette eau tiède où je barbotte depuis un an, ne jouant aucun rôle, ne sachant rien à fond, ne rendant service à personne, obscur, inconnu, sans amour, sans passion, sans intérêt, sans exaltation, durable ou active, en un mot, être manqué et médiocre en tout, au physique, au moral, à l'intellectuel. Grand merci de vos compliments, je vous les rends avec dédain, je les repousse... Si je devais rester toute ma vie ce que je suis maintenant, j'irais demain me faire voleur de grand chemin ou agent de change, ce qui revient à peu près au même. (2)"

Fre. P. GONZALES.

(1) *Divine Comédie*, Chant III.

(2) Lettre du 9 mai 1830.



HYGIENE

L'ALCOOLISME ET LA TUBERCULOSE

(Pour *L'Enseignement Primaire*)

A cette époque intéressante de l'histoire de la science médicale, il fait bon de suivre les chercheurs qui étudient les causes et la genèse de la tuberculose.

Bien longtemps avant nous, Jaccoud a dit que « la phthisie est l'aboutissant de toutes les déchéances physiologiques. » Cet aphorisme, absolument vrai, couvre tout le cadre étiologique de la maladie que nous étudions aujourd'hui. Parallèlement à ces misères physiologiques qui préparent si bien le terrain au bacille phthisiogène, des études plus récentes nous ont montré une foule de causes directes et immédiates excessivement intéressantes. Mais pour produire leurs effets morbides, ces causes doivent rencontrer le terrain propice, préparé par ce cortège de misères physiologiques dont parle le grand pathologiste français.

Parmi ces misères, et à la tête de la liste, les spécialistes les plus en vue rangent les déchéances produites par l'alcoolisme.

C'est dans les études de M. le professeur Grancher que nous avons observé les plus précieuses conclusions sur la fréquence et l'extrême gravité de la tuberculose chez les alcooliques.

Les auteurs classiques les plus modernes sont d'accord sur ce point : l'alcoolisme favorise la tuberculose en rendant le terrain apte à recevoir et à faire fructifier le bacille. MM. M. Debove, Jacquet, Hayem, Landouzy, Beclère, tous ces maîtres de l'école, partagent la même opinion. Le dernier rapport de la Gazette des Hôpitaux montre que, sur 255 tuberculeux, de Paris, 207 sont alcooliques avant de montrer les premiers signes de la tuberculose. C'est donc une proportion de 84.42 pour cent malades arrivés à la déchéance tuberculeuse par l'alcool.

D'autres observateurs, MM. Constan, Rendu et Barbier, arrivent à une proportion de 88 pour cent. Partout, dit M. le docteur Brunon, les cartes de la mortalité par la tuberculose et les cartes de la mortalité par l'alcool sont superposables.

Si nous étudions les statistiques de notre pays, nous arrivons à cette même triste conclusion, à savoir que l'alcoolisme est l'un des grands facteurs de la tuberculose.

Dans le cours de notre vie professionnelle, nous avons étudié un grand nombre de tuberculeux et, depuis quelques mois, nous avons fait une revue rétrospective de ces observations quotidiennes.

A l'exemple des illustres maîtres de la science française et dans notre modeste sphère d'expérimentation, nous avons fait des études sur 107 familles de tuberculeux. Quatre-vingt-sept de ces familles sont, par leur chef, alcooliques, ou descendants d'alcooliques. Trente-cinq de ces familles appartiennent à la classe aisée de l'industrie et du commerce. Depuis dix ans, ces trente-cinq familles ont fourni soixante-sept victimes à la tuberculose.

Trente-deux autres familles se recrutent chez les pauvres et les ouvriers des fabriques de notre district, et, dans le cours de ce même laps de dix années, elles ont vu cent deux (102) de leurs membres périr par la consommation.

Vingt de ces familles d'alcooliques tuberculeux vivent au grand air de la campagne, ce sont des cultivateurs. Le chiffre de leurs morts monte à vingt-sept.

Enfin, sur ce chiffre de 107 familles de tuberculeux, vingt familles ne peuvent attribuer immédiatement leur maladie à l'alcool. Chacune de ces vingt familles a perdu un de ses membres, victimes de la consommation.

Ces données concordent avec les conclusions du remarquable mémoire de M. le docteur de la Varenne. Après une enquête conduite avec une grande prudence et un véritable esprit scientifique, l'auteur constate que, partout où l'alcoolisme s'étend, la tuberculose augmente dans la même proportion, et que tous les peuples qui ont l'énergie de combattre l'alcoolisme voient la tuberculose diminuer.

Les remarquables travaux de M. le docteur Triboulet parlant sur ce sujet avec tant d'autorité, établissent surabondamment que l'alcoolisme est un des grands facteurs de la tuberculose.

Nous pourrions multiplier indéfiniment ces citations.

Des 186 victimes qui font le sujet de cette étude et dont la mort est imputable à l'alcool, 57 étaient des alcooliques avérés ; 59 faisaient un usage plus ou moins considérable d'alcool ; 27 étaient des alcooliques issus de pères ivrognes. Les 43 autres ne buvaient pas d'alcool mais étaient des descendants de pères et de grand-pères alcooliques.

Ces observations nous permettent donc d'affirmer, à la suite des illustres maîtres cités plus haut, qu'il existe une relation très intime de cause à effet, entre l'alcoolisme et la tuberculose.

Les ivrognes et les descendants d'ivrognes sont des êtres voués presque fatalement aux multiples affections qui déciment l'humanité, et, de ces affections, la consommation est de beaucoup la plus fidèle et la plus meurtrière.

J. G. PARADIS, M. D.

Montmagny, février 1908.

L'enseignement intuitif dans les écoles canadiennes (1)

Articles et études publiés dans le *Journal de l'Instruction publique* (ancienne série) sur l'enseignement intuitif (suite) :

1875.—*Le style et la grammaire enseignés simultanément aux tout petits enfants*, « en allant sans cesse du connu à l'inconnu, » p. 150.

Enseignement du calcul et de l'arithmétique élémentaire. « Présenter à l'enfant un fait particulier pris dans le cercle de ses idées, appliquer son attention à le reconnaître et à l'apprécier avec exactitude, rapprocher d'autres faits de même nature, les faire comparer pour trouver les analogies, les faire rattacher par ce qu'ils ont de commun, telle est la marche à suivre : la nature la trace, l'instinct l'indique à la mère, la raison l'impose à l'instituteur, » p. 87.

1876.—*L'intuition*, p. 20.

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de nov. et déc. 1907, et février 1908.

Observations d'un inspecteur d'écoles

CONSEILS AUX INSTITUTRICES

Tenez bien votre journal et préparez d'avance les chiffres dont l'inspecteur a besoin.

Étudiez à fond le nouveau programme et faites tout votre possible pour l'appliquer. Faites un usage modéré du par cœur. Corrigez avec soin les devoirs et les cahiers des élèves ; évitez tout copiage inutile ou trop long ; exigez toujours qu'ils soignent leur écriture.

Préparez une série de problèmes usuels et de petits sujets de rédaction et d'exercices sur les verbes et les participes.

Le tableau noir doit être en face des élèves. C'est un auxiliaire précieux pour donner un bon enseignement.

Ne faites pas trop de classes et de divisions. Le mode simultané doit dominer dans vos écoles.

Exercez les élèves à parler et à lire la tête droite, distinctement, sur un ton intelligent et sans gêne.

Attachez une grande importance à la lecture à haute voix et donnez deux leçons collectives de déclamation par semaine. Combattez avec énergie le ton nasillard et traînant. Donnez tous les jours à étudier à la maison une leçon de lecture que vous expliquez d'avance et dont on extrait ensuite une courte dictée.

Je souhaite de tout cœur que vous fournissiez à l'inspecteur l'occasion de vous donner une bonne note à sa prochaine visite.

UN MOT AUX COMMISSIONS SCOLAIRES

Chaque classe doit être pourvue de deux bons tableaux noirs.

Il est important que les privés soient tenus propres et étanches.

À la fonte des neiges, on devrait placer des madriers autour de la maison d'école, pour que les élèves ne soient pas obligés de marcher dans la boue.

B. LIPPENS, I. E.

L'Alcoolisme et l'École

(Conférence donnée par M. A. Létourneau, Principal de l'École Saint-Denis, devant l'Association des Instituteurs catholiques de Montréal, janvier 1908.)

« L'alcoolisme, voilà l'ennemi ». Ce cri, parti du haut de l'échelle sociale, s'est répercuté, de couche en couche, jusqu'aux dernières limites de la société.

Il y a déjà plusieurs mois, Nos Seigneurs les Evêques de la province de Québec, dans un élan de patriotisme et de foi, se sont ligués pour faire face à cet ennemi.

Tout vrai patriote, tout vrai catholique ne peut rester indifférent devant cette lutte qui se poursuit. Le mal est grand, il n'y a pas à se le dissimuler. La contribution de toutes les forces vives de la nation, les efforts constants de toutes les bonnes volontés sont donc nécessaires pour combattre la plaie qui ronge la société et qui la me-

nace dans ses bases. L'épidémie a envahi le monde et gangrène les masses populaires.

J'ai cru faire œuvre de bon instituteur en essayant de fournir une toute petite pierre au travail colossal de l'édification de cette digue qu'on veut élever, pour arrêter et refouler si possible, le flot envahisseur de l'alcoolisme.

Heureux, m'estimerai-je, si grâce à votre bienveillance, ce modeste travail, en dépit des lacunes et des défaillances que ma meilleure volonté ne m'a pas permis d'éviter, peut contribuer dans une faible mesure, au triomphe de la cause que j'ai voulu servir.

Dans son mandement de décembre 1905, Monseigneur l'Archevêque de Montréal nous disait : « Nous demandons spécialement et instamment que l'on s'occupe, avec le plus grand zèle, des enfants et des jeunes gens sur qui nous devons compter pour former la génération sobre de l'avenir. »

Et ailleurs : « L'initiative privée s'exercera avec zèle, dans une multitude d'occasions, soit par l'exemple, soit par l'apostolat, soit par des conférences sur les dangers de l'alcoolisme, soit par l'enseignement anti-alcoolique, dans les milieux scolaires ou autres. »

Ces dernières lignes sont à la fois l'explication du présent travail, en même temps qu'elles me tracent la voie à suivre.

Laisant à nos prêtres, à nos missionnaires l'œuvre grandiose de la prédication, pourquoi n'apporterions-nous pas, nous, instituteurs catholiques, l'appui de notre enseignement et de notre exemple pour seconder leurs nobles efforts.

On raconte que, en Hollande, ce pays des inondations qui ne doit son existence et sa sécurité qu'aux digues puissantes qui retiennent l'Océan dans les limites à lui assignées par « son peuple de castors humains, » on raconte, dis-je, qu'au premier signal du danger qui menace ces digues, tous les habitants abandonnent tout autre travail, volent contre l'ennemi commun et y restent aussi longtemps que dure le danger.

Ne devons-nous pas, Messieurs, apprécier hautement le bonheur de pouvoir travailler avec avantage au grand ouvrage de rédemption de notre nationalité, tout en restant à notre poste d'instituteurs ?

Le docteur Cummings, le grand hygiéniste anglais, a écrit ces mots : L'ignorance a fait les trois quarts des ivrognes... Donc instruisons le peuple pour le rendre tempérant. Ceci se fera pour la génération future, par l'école qui doit être placée en première ligne parmi les moyens de combattre l'alcoolisme. Ce moyen, il faut peut-être le placer même avant l'éducation dans la famille, parce que, hélas ! combien de foyers où l'enfant ne peut compter sur cette éducation ?

Combien de foyers où l'enfant dès sa naissance respire une atmosphère saturée d'alcool ? Pour ces enfants, l'École doit être un milieu béni où l'on désinfecte son âme des miasmes délétères de l'ivrognerie.

De plus, l'alcoolisme chez l'homme n'est pas seulement, ni principalement, l'habitude de boire, c'est tout cet ensemble de faiblesses morales, de misères domestiques, variées, nuancées à l'infini, qui, engendrées par l'ivrognerie, forment le milieu où se meurent l'ivrogne et sa famille, le bourreau et ses victimes.

D'où il saute aux yeux que ce qu'il faut, c'est soigner la maladie par le dedans ; le remède doit venir du foyer où le mal est encerclé.

Or dans cette trinité auguste le père, la mère et l'enfant, ce dernier est sans conteste, celui sur qui notre influence à nous, est plus directe et plus sûre, sans doute, c'est la mère surtout qui doit exercer une influence large, profonde, expansive sur tous les membres de la famille ; mais, nous, par le contact journalier avec l'enfant, nous pouvons pour cette cause beaucoup et nous serons pour la mère de famille de précieux auxiliaires.

Cet enseignement anti-alcoolique si nécessaire, que doit-il comprendre ? Comment et quand doit-il être donné ? Voilà ce que je me propose d'étudier avec vous.

Comme tout enseignement véritable, il doit comprendre l'enseignement moral de l'anti-alcoolisme, et l'enseignement technique.

Et d'abord éducation anti-alcoolique, entraînement de ces jeunes âmes dans la crainte, l'horreur et la haine de l'alcool.

Convaincre l'esprit de l'enfant des malheurs que lui réserve la boisson, s'il s'y adonne, gagner son cœur à la tempérance et à la sobriété par le récit des tristesses qui sont le hideux cortège de l'alcoolisme ; enfin faire prendre à nos élèves de fortes et généreuses résolutions pour l'avenir, voilà ce que comporte l'enseignement moral de l'anti-alcoolisme.

Pour en arriver là, il nous faudra démontrer à l'enfant que l'alcool n'est pas si utile qu'on le prétend, et que sa nécessité pour l'organisme humain est absolument surfaite.

Si nous avions à nous adresser à un auditoire d'hommes faits, la tâche serait sans doute bien difficile. On a, en effet, presque partout, une opinion trop favorable de l'alcool, et l'on passe avec trop d'inattention et d'indifférence sur les maux qu'il cause.

Du reste, pour un homme, renoncer à la boisson, ce n'est pas simplement... renoncer à la boisson. C'est modifier profondément des habitudes invétérées, changer peut-être ses relations sociales, s'affirmer en mille occasions journalières, supérieur à la coutume, à l'entraînement, au respect humain.

Qui a bu boira ; la plupart du temps, ce verdict est tristement vrai. Le buveur ne se convertit que bien rarement, parce qu'il est bien faible contre l'ivrognerie et bien impuissant à s'en corriger, quand il n'a pas pu l'éviter par des raisons de délicatesse et d'intérêt privé.

Mais pour ces jeunes consciences vierges encore de préjugés, il nous sera facile de leur inspirer une vive horreur pour la boisson et l'ivrognerie.

Apprenons-leur que la boisson ne peut faire aucun bien, mais qu'elle fait toujours beaucoup de mal à ceux qui en prennent.

Inculquons-leur que l'on va à l'ivrognerie par une pente ; qu'une fois engagé sur cette pente, on la descend jusqu'à l'abîme qui est au bout ; que les ivrognes ont commencé par boire un verre par ci par là, pour augmenter graduellement la dose, et en arriver à l'alcoolisme.

« L'ivrognerie, nous dit le Dr Belouino, est une passion acquise et toute d'éducation. Il est clair qu'elle ne peut se montrer que peu à peu et par degrés.

« L'ivrogne le plus abruti n'a d'abord été qu'un imprudent buveur. »
On devient donc ivrogne sans le savoir et surtout sans le vouloir. Ce travail de dissolution et de dégradation est lent, presque imperceptible ; l'homme n'en a pas connaissance.

Là, précisément est le grand danger de l'alcoolisme, le secret de sa victoire fatale. Ici, il faudra expliquer à l'enfant ce que l'on entend par *alcoolisme*. On le fera en des termes les plus clairs possibles. Au sens strict du mot, l'alcoolisme est « l'empoisonnement lent mais permanent de l'organisme, produit par l'usage habituel, quotidien d'une quantité relativement faible d'alcool. »

L'alcoolisme est donc une maladie qui a engendré le vice de l'ivrognerie. Lorsque l'alcoolique est atteint profondément dans sa santé, dans sa descendance, tôt ou tard, la société doit se ressentir de cette déchéance, et bientôt c'est le tour de la nation. L'ensemble de tous les méfaits sociaux, attribués à l'usage de l'alcool a été désigné par ce mot pris dans un sens plus large : alcoolisme.

Tout naturellement, nous aurons à définir l'alcool. (*A suivre*).



DOCUMENTS SCOLAIRES

126e Conférence des Instituteurs de l'École normale Jacques-Cartier, le 31 janvier 1908

Etaient présents : M. J.-O. Cassegrain, président ; M. D. Malone, vice-président ; M. l'abbé Ph. Perrier, visiteur des écoles catholiques de Montréal. M. l'abbé Desrosiers, assistant-principal de l'École normale Jacques-Cartier, M. l'inspecteur Lippens. MM. les Principaux P. Ahern, J.-V. Desaulniers, J.-J. Maguire, A. Leblond de Brumath, J.-P. Labarre, J.-N. Perrault, A. Létourneau, J.-M. Manning. MM. les professeurs de l'École normale Jacques-Cartier, Nap. Brisebois, R.-Z. Baulne, Dr N.-G. Chabot, P. Malone, MM. les professeurs J.-F. McCarthy, H.-W. Armstrong, J.-O. Beauchemin, J.-H. Rondeau, J.-B. Turcotte, S. Boutin, W.-L.-O. Donoghue, L.-J.-R. de Bellefeuille, J.-C. Leroy, Zothique Guérin, J.-H. Bergeron, J.-E. Bernier, F. Viens, Eudore-N. Gobeil, A.-N. Allaire, J.-M. Dionne, J.-A. Archambault, J.-T. Lebrun, A. Cléroux, N. Bélisle, J.-V. Meloche, J.-M. Brosseau, J.-B. Paquet, D. Mathieu, J.-T. Langlois, J.-D.-R. Bergeron, O. Saint-Martin, H. Valois, O. Roy, L.-E. Warren, L.-E. Franchère, N. Latremouille, J.-S.-R. Pagé, C.-J. Miller, C.-A. Miller, H. Michaud, Chs. Courval, J.-A. Brisebois, C. Leblanc, J.-S. Maynard, C.-E. Ryan, A.-G. Robitaille, M. Lanctot, J.-W. Poisson, D. Brisebois, C. Landry, J.-M. Tremblay, H. Mondoux, J.-S. Tremblay, G. Ducharme, U. Barthelemy, P. Bilodeau, H.-D. Morin, J.-E. St-George, G. Payment, Frs Liénard, R.-J.-L. Cuddihy, L.-P.-J. Jasmin, D. Guérin, J.-A. Lagarde, J.-T. Primeau, J.-S. Teasdale, J.-A. Morin, J.-B. Desautels, P.-E. Smith, J.-R.-E. Ducharme, J.-J. McCullen, G.-E. Pagé, J. Fahev, Wm. Gallagher, J. Weir, A. Doyon, J. Michaud, P.-J. Fitzpatrick, C.-A. Beaudin, J.-A. Loranger, O.-J. Jasmin, G. Marien, P.-C. Nadon, J.-H. Nadon, M. Frédéric, G.-A. Brulé, A. Bélisle, F.-X. St-Laurent, D.-P. O'Keefe, T.-K. Brennan, T.-F. Cuddihy, H.-J. Brennan, W. Kelly, J. Bélisle, R.-N. Coulombe, T.-S. Banks, J.-T. Anderson, H. O'Donoghue, G. Famelart, G.-A. Fendall, J.-H. Rondeau, A.-B. Charbonneau, et tous les élèves-maitres de l'École normale Jacques-Cartier.

En ouvrant la séance, M. le Président est heureux d'annoncer la convalescence de M. l'abbé Dubois gravement malade depuis quelque temps ; M. le Principal ne pourra assister de corps à la conférence, mais il sera présent d'esprit.

Les minutes de la 125e conférence sont lues et adoptées.

M. J.-N. Perrault, délégué à la Commission administrative du Fonds de retraite, fait un rapport détaillé des opérations 1906-07. Le Fonds est très prospère puisqu'il accuse un excédant de plus de \$3000, ce qui, joint aux surplus précédents, donne un total d'environ \$15,000. Il annonce également que le Fonds de retraite a été accru de \$600 provenant de l'ancien Fonds de pension constitué avant la loi de 1886.

La lecture de ce rapport donne lieu à plusieurs suggestions. M. Labarre voudrait que la moyenne de la pension soit prise sur les dernières années de l'enseignement.

M. Perrault dit qu'un amendement est devant le Lieutenant-gouverneur à l'effet d'accorder une pension aux fonctionnaires malades qui ont enseigné dans les deux dernières années.

M. J.-A. Brisebois voudrait l'abolition des primes en faveur du Fonds de pension, l'augmentation de l'allocation du gouvernement. Il escompte une large part des \$600,000.00 que le gouvernement doit recevoir d'Ottawa.

M. J.-H. Bergeron diffère d'opinion et trouve son confrère injuste. Bien peu d'institutrices bénéficieront du Fonds de pension tandis que la prime est une aubaine pour elles. M. l'inspecteur Lippens donne la note juste du débat ; il rappelle les luttes interminables du passé, pour asseoir sur des bases solides notre caisse de retraite ; et

en réponse à la proposition de M. Nap. Brisebois de former un comité chargé d'étudier les réformes à faire, il propose que ce comité voit à ce qu'on ne change pas même un iota à la loi actuelle.

Enfin la discussion menace de s'éterniser. M. le Président l'ajourne à la séance du soir et présente M. A. Létourneau, Principal de l'école Saint-Denis, qui a choisi pour sujet de conférence : « L'alcoolisme et l'école. »

Le conférencier débute par cette phrase fameuse « L'alcoolisme, c'est l'ennemi. » Et contre cet ennemi commun, M. Létourneau veut le concours de toutes les forces vives de la nation, surtout le concours des instituteurs qui, grâce à leur position, peuvent exercer les plus heureuses influences sur l'enfant. L'ivrognerie est une passion acquise qu'il s'agit de prévenir en montrant au jeune homme les maux qui en résultent. Et prêchant d'exemple le conférencier fait un saisissant tableau de la journée de l'ivrogne ; il dit les méfaits de l'alcool sur le corps et sur l'esprit, en s'appuyant sur les plus hautes autorités médicales, et termine en faisant un chaleureux appel à ses confrères pour combattre cette hydre sans cesse renaissante.

M. le Président félicite vivement le conférencier de son travail superbe, remarquable à tous égards, surtout par un style irréprochable et une philosophie profonde.

M. Leblond de Brumath se joint à M. le Président et félicite M. Létourneau de la belle ordonnance de son étude (1).

Séance de l'après-midi

M. le Président ouvre la séance en présentant à l'assemblée, M. J. McCarthy, qui s'est inscrit pour une conférence sur l'enseignement de l'anglais dans nos écoles. C'est un jeune débutant qui gagne de suite les faveurs de ses confrères par une diction haute et ferme, un esprit juste et une maîtrise complète de son sujet. Il y a de l'énergie et de la conviction dans son débit. Il remonte à l'origine de la langue, au temps de l'hépatarchie et explique comment le Saxon et le Normand ont fait une langue composée, souple, se pliant aux besoins nouveaux, se développant merveilleusement, grâce aux colonies, langue scientifique avec un vocabulaire très étendu. Puis passant aux méthodes d'enseignement, il indique la marche à suivre : la langue par l'objet ; la formation des phrases par la conversation, et donne d'excellents conseils pédagogiques, comme le lui disait M. le Président en le félicitant de son excellent travail. D'ailleurs les félicitations lui viennent de toutes parts. M. Maguire approuve complètement les remarques de M. le Président. Il regrette cependant le manque de manuels convenables et pratiques, et en annonce un nouveau qui donnera, il l'espère, plus de satisfaction.

M. J.-V. Desaulniers présente à son professeur ses félicitations particulières et personnelles : il relève dans la conférence ce point capital : habituer l'enfant à penser « by the sentence » comme on dit en anglais. M. D. Malone se joint à ses confrères pour présenter au conférencier son entière approbation, mais je regrette, dit-il, de ne pouvoir appliquer dans mes classes les méthodes indiquées parce que je dois suivre un programme et que je suis lié par un concours.

M. Labarre appuie les remarques de M. Malone et propose, secondé par M. Nap. Brisebois : que ce confrère développe dans une prochaine conférence le grief sérieux qu'il vient d'exprimer. M. Malone accepte, en demandant un peu de délai.

Le cinquième ordre du jour est une troisième conférence intitulée : « La discipline scolaire ». C'est M. H. Mondoux également professeur à l'école Belmont qui a, comme le faisait remarquer M. le Président en présentant à l'auditoire ce second débutant, qui a les honneurs de la réunion.

M. Mondoux se montre à la hauteur de sa tâche, difficile comme il le dit en commençant, qui l'a fait longtemps hésiter, mais qu'il a tout de même entreprise pour mon-

(1) *L'Enseignement Primaire* commence dans la présente livraison la publication de l'instructive conférence de M. Létourneau.

trer sa bonne volonté. Il définit la discipline scolaire : la gardienne des bonnes mœurs, le gage du succès des études et du bon ordre. Il se défend de vouloir professer. Son travail n'est que le résultat de quelques observations. La discipline suppose l'obéissance assise sur une double base : la sévérité et la bonté, tempérées l'une par l'autre. Le maître doit d'abord se faire aimer et rendre l'école aimable. On peut contraindre le corps, il faut gagner l'esprit, le concours de la volonté. Deux moyens sont à la disposition du maître : les punitions et les récompenses. Il faut user modérément des unes et des autres. Les opinions sont partagées, et le conférencier cite plusieurs pédagogues renommés. Dans nos écoles, dit-il, les récompenses en usage sont : les bonnes notes, les attestations, les médailles et les prix. Quant aux punitions elles doivent être rares, mûrement réfléchies, jamais imposées sous le coup de l'émotion, toujours expliquées avec un air chagrin plutôt que courroucé. L'enfant doit comprendre que c'est une triste nécessité, puis en terminant, le conférencier dans un beau mouvement oratoire et dans une phrase d'une large envolée, montre le rôle sublime de l'éducation formant pour Dieu et son pays, le cœur et l'âme de l'enfant.

M. le Président se réclame de son élève, il admire la beauté de son travail, la justesse des idées, la haute philosophie des pensées exprimées. Il rappelle que la discipline est la base de toute bonne éducation, puis il charge M. l'abbé Ph. Perrier d'apprécier les deux conférenciers que nous venons d'entendre.

M. le Visiteur des écoles catholiques de Montréal se prête de bonne grâce au désir de M. Cassegrain. Avec l'éloquence qu'on lui connaît, avec les ressources inépuisables d'une érudition débordante, il s'empare des deux sujets et les traite successivement avec un rare bonheur. Il adresse aux deux conférenciers ses félicitations distinguées, puis, reprenant de haut les idées exprimées, il les généralise. La discipline surtout lui permet des considérations qui lui valurent une ovation de la part de l'auditoire et les remerciements émus de son digne président.

Après un moment de silence où l'on savourait comme un écho lointain la parole vibrante de l'orateur disert, M. l'inspecteur Lippens présente un petit tableau pour enseigner intuitivement le toisé. Une brochure accompagne ce tableau qui est sur toile et dans le genre de ceux des fractions du même auteur.

Le dernier ordre du jour : motions et avis de motions, ramène sur le tapis la discussion du matin concernant le Fonds de pension. Après des pourparlers assez longs, le tout reste dans le statu quo.

M. J.-V. Desaulniers, appuyé par M. J.-N. Perrault, propose :

« Que des condoléances soient offertes à Sa Grandeur Monseigneur Bruchési à l'occasion de la perte récente de sa mère vénérée. Adopté. »

Les mêmes proposent que des condoléances soient offertes également aux familles suivantes : A MM. G.-E. Pagé et H. Mondoux pour le décès de leurs mères, et à M. W. Meloche pour celui d'un enfant. Adopté.

Egalement proposé et adopté que le secrétaire transmette les présentes résolutions aux familles affligées.

Et la séance est levée.

A.-B. CHARBONNEAU,
Secrétaire.

Montréal, 31 janvier 1908.



Rapport des Délégués de la Commission Scolaire catholique de Montréal sur leur Mission Pédagogique en Europe

A messieurs les membres de la commission
des écoles catholiques de Montréal.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le résultat de notre visite en Irlande, à l'occasion de l'exposition de Dublin.

On profite ordinairement des expositions pour échanger des vues sur les systèmes d'éducation. Mais à vrai dire, il n'y eut pas à Dublin de congrès d'éducation proprement dit, nous avons voulu nous mettre en relation avec des spécialistes de l'Irlande et aussi d'ailleurs. C'est pourquoi, nous sommes allés à Paris. L'un d'entre nous s'est même rendu à Bruxelles pour étudier sur place le fonctionnement du système moderne : « L'école pour la vie. »

PARIS

Arrivés à Paris dans les derniers jours de juillet, nous avons pu assister à une distribution de prix. C'est dire qu'en terre française on se sert encore de ce moyen d'émulation. Les fonctionnaires de l'enseignement primaire étaient encore dans la Capitale, et M. Bédorez, inspecteur d'Académie, Directeur de l'enseignement primaire du département de la Seine, a bien voulu nous permettre de visiter quelques-unes des écoles de la ville de Paris et nous faire expliquer leur fonctionnement.

Parmi les écoles primaires supérieures, on nous fit voir l'école Lavoisier, 19, rue Denfert Rochereau. Puis nous visitâmes plusieurs écoles primaires élémentaires, entr'autres les écoles du 39, rue de l'Arbalète. Le Directeur est M. Chemin. Dans ce groupe scolaire, on trouve une école pour les garçons ; tout à côté, une école pour les filles et une école maternelle. L'école maternelle, en France, a remplacé l'ancienne salle d'asile dont l'existence légale avait été consacrée par l'ordonnance royale du 22 décembre 1837.

Dans le décret du 2 août 1881, on veut que les écoles maternelles publiques et libres soient des établissements d'éducation où les enfants des deux sexes reçoivent les soins qu'exigent leur développement physique, intellectuel et moral.

Ces enfants peuvent y être admis, dès l'âge de deux ans, et y rester jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de sept ans. A ce groupe scolaire se trouve attachée une cantine scolaire.

L'enseignement professionnel à Paris est aujourd'hui bien développé. Il faut dire que de vives polémiques ont été engagées à son sujet. Les uns prétendent encore que les résultats obtenus sont loin de répondre aux sacrifices consentis. Les autres, passionnés pour l'œuvre, soutiennent que tout est pour le mieux. Quoi qu'il en soit, on admet assez facilement que les dépenses faites par la ville de Paris pour l'enseignement professionnel de garçons ne sont pas improductives. Pour ce qui regarde l'enseignement professionnel des filles, les résultats sont moins bons. La proportion des filles exerçant, à la sortie de l'école, la profession dont elles ont fait l'apprentissage, n'est pas élevée.

Comme le but de notre voyage était d'étudier l'Irlande au point de vue scolaire, nous n'avons pas l'intention d'écrire un rapport détaillé sur Paris et ses œuvres d'éducation ; tout de même, en parlant de l'Irlande en particulier, nous aurons souvent recours aux renseignements que nous nous sommes procurés en terre française et en terre belge. A Bruxelles, en effet, nous avons pu admirer l'activité des Belges et leur sens éminemment pratique, qui les fait si bien réussir sur le terrain de l'organisation sociale. Nous devons des remerciements spéciaux à M. Van der Dussen de Kesterghat,

et à M. Stevens pour l'empressement aimable avec lequel ils nous ont mis au courant du fonctionnement des Ecoles en Belgique. Le premier est directeur de l'enseignement moyen ; le second, directeur de l'enseignement industriel et professionnel. Par leur entremise également, il nous fut permis de visiter des écoles de toutes les catégories depuis l'école gardienne jusqu'à l'Université. Plus d'une fois, au cours de ce rapport, nous en appellerons à leur témoignage et aux documents qu'ils nous ont fournis.

LA VILLE DE DUBLIN

Dublin, située sur le Liffey, est une jolie ville de 390.000 habitants. Elle est le centre des chemins de fer irlandais, le point de départ des canaux qui traversent l'île, le port par lequel s'exportent les denrées agricoles et les autres produits.

Elle est la capitale de l'Irlande, dont la population a subi une courbe descendante depuis 1841. Un coup d'œil sur les six derniers recensements en dit plus long que toutes les considérations que nous pourrions faire :

1841, 8.196.597 ; 1851, 6.574.278 ; 1861, 5.788.836 ; 1871, 5.412.377 ; 1881, 4.704.750 ; 1891, 4.704.750 ; 1901, 4.456.546.

La population de l'Irlande atteignait le maximum de sa population en 1845. Elle s'élevait à 8.295.000. La famine de 1846-47, et l'émigration subséquente sont les causes d'un déclin rapide et immédiat. Depuis lors, la population a baissé de 5% dans la dernière décennie.

L'Irlande se divise en quatre provinces : Ulster, au nord ; Munster, au sud ; Leinster, à l'est ; et Connaught à l'ouest. Elle contient 32 comtés.

SYSTEME D'INSTRUCTION PRIMAIRE

On donne en Irlande l'instruction primaire dans les écoles nationales. Ces écoles sont entièrement soutenues par le Trésor impérial, et les autorités locales ne fournissent aucun fonds pour leur entretien.

Le Bureau d'éducation se compose de vingt membres, dont dix sont catholiques. Un des Commissaires est un officier salarié et désigné sous le nom de Président. Il est généralement catholique. Les membres du Bureau sont désignés par le Lord Lieutenant-gouverneur. Ils ne sont pas élus par le peuple, pas plus, du reste que ne l'est le Conseil supérieur de l'Instruction publique en France. Ce Conseil, présidé par M. le Ministre de l'Instruction publique se compose de 57 membres, dont 13 sont nommés par le Président de la République, et les 44 autres sont élus par leurs pairs pour une période de 4 ans, dans les différents ordres de l'enseignement supérieur, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire. Parmi les six représentants actuels de l'enseignement primaire, on trouve une dame, directrice de l'École normale d'institutrices, à Douai.

En Irlande, toutes les questions qui ont trait aux institutrices et aux écoles sont décidées par le Bureau d'Éducation.

Chaque école nationale est soumise à son administrateur. Cet administrateur est nommé par le Bureau et appartient toujours à la religion de la majorité des enfants qui fréquentent l'école. Généralement, l'administrateur est un membre du clergé, et quand il s'agit des écoles catholiques, c'est le curé de la paroisse.

ECOLES NON CONFESIONNELLES

Le principe des écoles nationales est de séparer l'enseignement séculier de l'enseignement religieux. Dans toutes les écoles, on trouve écrit sur une carte « secular teaching only » pendant toutes les heures de l'enseignement profane. En pratique pourtant, on peut dire que l'on a des écoles confessionnelles. Les catholiques, les protestants anglicans ou presbytériens ont leurs écoles sous l'administration de leurs ministres respectifs. En résumé, deux principes sont à la base du système d'écoles nationales.

Premier principe: l'école est *mixed*, les confessions y sont réunies.

Très vite cependant ce principe fut réduit à néant, les presbytériens et les anglicans refusant, non moins formellement que les catholiques, de s'y soumettre.

Second principe : la neutralité.

L'instruction religieuse n'est donnée qu'en dehors des heures scolaires et séparément selon les confessions. Ce second principe a subsisté malgré l'échec du premier. Aujourd'hui, même dans les écoles exclusivement catholiques ou exclusivement protestantes, il est interdit de parler de religion, de lire la Bible, d'avoir aux murs des crucifix. Pour les protestants ou pour les catholiques, l'école doit être neutre. Dans les écoles des catholiques, on a des emblèmes religieux, mais ils doivent être couverts d'un voile pendant les heures de l'enseignement profane. On les découvre pour l'enseignement religieux. On conçoit cependant qu'en pratique on se mette à l'aise avec cette proscription.

INSTRUCTION GRATUITE ET OBLIGATOIRE

L'instruction dans les écoles nationales est gratuite ou à peu près. Elle est obligatoire dans certains districts. On a formé environ 183 comités pour surveiller la fréquentation scolaire. Il y en a 92 pour les villes et 91 pour les campagnes. On peut dire que 170 ont donné force de loi à l'Acte de 1892. Mais, il faut bien l'avouer, cette mesure n'est pas en faveur auprès des Nationalistes et elle n'obtient pas le succès que ses auteurs avaient rêvé.

On peut dire que la fréquentation scolaire est un problème difficile et complexe que ne tranche pas l'instruction obligatoire.

La Ligue de l'Enseignement, en France, qui n'est, on le sait, qu'une filiale du Grand-Orient, a tenu, pendant les vacances, ses assises à Besançon. Elle eut un inconsciemment la faillite de l'instruction maçonnique obligatoire.

Voici comment elle s'exprime :

« Le congrès ». Considérant que la loi d'obligation du 28 mars 1892 n'est pas appliquée; que beaucoup d'enfants ne fréquentent pas l'école, qu'un grand nombre la fréquentent irrégulièrement ou trop peu longtemps :

« Considérant qu'un tel état de choses menace des plus graves dangers la démocratie française :

« Charge le conseil général de créer et d'entretenir une agitation constante sur la question de l'obligation :

« Emet le vœu : Que cette question reste en permanence à l'ordre du jour des futurs congrès jusqu'à solution définitive ».

Les palais scolaires que l'on a édiés ne sont pas remplis, on fut forcé d'en venir. Au surplus, des chiffres peuvent ennuyer les promoteurs d'une théorie qui a fait faillite. On peut, par exemple, extraire du rapport sur l'instruction générale du contingent incorporé en 1906 des détails significatifs. On constate que 11.004 recrues sont complètement illettrées, et cela, malgré l'instruction obligatoire.

Et parmi les lettrés proprement dits, c'est-à-dire parmi les jeunes gens qui savent lire, on compte au moins 15 ou 20 pour cent qui prennent Austerlitz pour un général français, Waterloo pour un croiseur cuirassé, et qui, interrogés sur la personnalité de Napoléon Ier, répondent que c'est un général qui vainquit les Allemands à Woerth ou à Renschoffen en 1870 !

Mais il n'est pas moins vrai que la fréquentation scolaire est irrégulière un peu partout, et c'est toujours un problème à l'étude. Si, par exemple, en Belgique, on consulte les rapports de fin d'année « août 1907 », plusieurs membres de l'inspection de l'enseignement primaire signalent les vides déplorables qui se produisent régulièrement dans la population scolaire à l'occasion de certains travaux de chaque saison.

En Irlande, la pêche et les travaux des champs retiennent un bon nombre d'enfants en dehors des écoles. L'abus est difficile à déraciner. En Belgique, le département des sciences et des arts invita pendant les vacances les inspecteurs principaux à rechercher, d'un commun accord avec les inspecteurs cantonnaux sous leurs ordres :

1° Quels sont les travaux de chaque saison qui, dans leur ressort, provoquent la dé-

sersion temporaire des écoles ; 2° Quels sont les moyens que l'on pourrait employer pour concilier le progrès de l'enseignement avec ces absences prolongées, redoutables mais malheureusement inévitables ?

Ici, à Montréal, la question se pose différemment, mais elle se pose. Quelles sont pour nous les raisons de la fréquentation irrégulière des écoles ? Pourquoi les parents attendent-ils que leurs enfants aient atteint l'âge de neuf ans et de dix ans, pour les envoyer aux écoles ?

Il est une chose sur laquelle nous désirons attirer l'attention du public. En matière d'éducation, on semble oublier trop que les parents et les maîtres doivent *coopérer* à une œuvre commune. *Coopération des parents et des maîtres*, ne serait-ce pas un moyen de rendre la fréquentation scolaire plus régulière et de faire compléter par l'instituteur la tâche d'élever l'enfant, de l'instruire, de faire son éducation ?

M. Paul Crouzet, professeur au Lycée de Toulouse, a écrit un livre intitulé *Maîtres et Parents*. Dans ce livre il examine cette coopération des maîtres et des parents, tant dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire. Voici un des moyens employés dans l'enseignement primaire : Le jour de la rentrée, on réunit les parents et on leur expose leurs devoirs envers l'école. A l'école Turgot (Ecole primaire supérieure), 69, rue Turbigo, Paris, vous verrez la vaste salle du réfectoire remplie de pères et de mères de famille. Presque personne ne manque à l'appel. 320 familles ont été invitées. 314 ont répondu à l'appel ! En tout, six cents personnes se pressent sur les bancs, au pied de la chaire du Directeur. C'est M. Boitel qui parle ou cause familièrement avec ses auditeurs. Le but est de *faire pénétrer davantage la famille dans l'école et aussi les nécessités réglementaires de l'école dans la famille*. Quels sont les parents qui ne suivront pas ensuite leurs enfants avec plus de zèle, quand ils sauront nettement le devoir de chaque jour ? L'essentiel est que les parents se sentent sollicités sans être forcés. Quand ils ont vu que l'intérêt de leurs enfants est ce qui guide les maîtres, ils se prêtent de bonne grâce à toutes les collaborations. Le procédé de la conférence de rentrée a été approuvé par quinze cents instituteurs au Congrès de Bordeaux et dans les termes suivants :

« Considérant que loin d'être la collaboratrice de l'école, la famille, ignorant ses devoirs sociaux, est trop souvent en opposition avec celle-ci.

L'Association des anciens élèves de l'Ecole normale d'Auteuil émet le vœu :

« Que tous les ans, à la rentrée des classes, le Directeur de l'école réunisse les parents de ses élèves et leur rappelle leurs principaux devoirs vis-à-vis de l'école. »
(à suivre.)

METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

Mes chers enfants, écoutez bien l'histoire que je vais vous raconter : elle vous montrera comment les enfants qui comprennent bien leurs intérêts apprécient l'avantage de pouvoir s'instruire.

Je vous interrogerai après mon récit pour vous faire reprendre l'histoire, qui servira de sujet pour votre devoir de *rédaction*.

Questions qui seront posées après le récit pour faire reprendre l'histoire. Histoire, comme on pourra la raconter aux élèves.

Qu'avons-nous dit des deux orphelins?

Il y avait dans une grande ville deux pauvres enfants orphelins, deux frères n'ayant qu'une année de différence d'âge et ne possédant qu'une paire de souliers à eux deux.

Comment gagnaient-ils leur vie?

Ils gagnaient leur vie à faire des commissions et quelques petits travaux pour ceux qui voulaient bien les employer.

Quel était leur grand désir?

Ces deux pauvres enfants auraient bien voulu s'instruire comme les autres, mais il ne pouvaient aller nus-pieds à l'école.

Quel moyen trouvèrent-ils pour le réaliser?

Ils finirent par trouver un moyen : ils mirent les souliers chacun à leur tour et allèrent ainsi à l'école, tantôt l'un, tantôt l'autre.

Quelle remarque fit le maître?

Le maître remarqua bientôt qu'ils ne venaient jamais ensemble à la classe.

Quelle question fit-il à l'un des enfants?

— Où est ton frère? demanda-t-il un jour au petit garçon présent.

Quelle fut la réponse?

— Oh ! monsieur, dit l'enfant, il attend que je lui porte les souliers, car nous n'en avons qu'une seule paire pour nous deux. Demain c'est lui qui les mettra et qui viendra à la classe. Je lui raconterai à mon retour tout ce que j'aurai appris aujourd'hui et cela fera comme si nous étions venus tous les deux. La prochaine leçon, c'est lui qui me l'expliquera.

Quelle réflexion avons-nous faite en terminant?

N'est-ce pas un bel exemple pour tant d'enfants, qui ont tous les avantages de pouvoir s'instruire et qui se font prier pour aller à l'école, ou qui gaspillent le temps précieux de la classe?

On fera alors reprendre l'histoire par les enfants au moyen de questions en marge et autres semblables et plus détaillées, si c'est nécessaire; afin que les élèves soient bien au fait de tous les détails intéressants.

Après cela, on dictera, si on le juge à propos, le canevas suivant qui les aidera à faire leur rédaction.

CANEVAS.—Dans une grande ville, deux orphelins.— une seule paire de chaussures.— comment les deux enfant gagnaient leur vie.— désir d'aller à l'école.— impossibilité.— moyen qu'ils imaginent.— Remarque que fait le maître sur leur assiduité.— il questionna un des garçons.— réponse de celui-ci: il explique comment tous les deux profitent de la leçon.—réflexion pour finir.

Encouragez les élèves à bien s'appliquer à ce devoir, comme l'auraient fait les deux enfants qui avaient tant de zèle pour profiter de la classe.

H. NANSOT,

Inspecteur d'écoles.

ARITHMETIC (1)

INCOME FROM INVESTMENTS (*continued*)

1. I have \$12400 5% bonds selling at 112½; will my income be greater or less if I sell them and buy 6's at 117, brokerage on both transactions ½ %?

Solution:— $112\frac{1}{2} - \frac{1}{2} = \112 the amount realized from the sale of one 5% bond of the par value of \$100.

$\$1.12 \times 12400 = \13888 , amount realized from the sale of bonds of the par value of \$12400.

$\$117 + \frac{1}{2} = 117.50$, the cost of one \$100 dollar bond bought at \$117 plus ½% brokerage.

$\$13888 \div \$117.50 = 118$ bonds and a remainder of \$23. Par value of 118 one hundred dollar bonds = \$11800.

$\$12400 \times .05 = \620 , revenue from the bonds sold.

$\$11800 \times .07 = \826 , revenue from the bonds bought.

$\$826 - \$620 = \$206$, increase in revenue.

NOTE.—In changing from one investment to another there is often a little more realized from the sale of the first than will procure an exact

(1) Ecrit spécialement pour les instituteurs et les institutrices catholiques de langue anglaise.

number of shares of the second. In such cases the income will be calculated on the number of shares without taking account of the remainder.

2. When 5% municipal bonds are selling at $96 \frac{2}{5}$, how much must be invested to produce an income of \$625?

Solution:—Each bond of the par value of \$1 produces \$0.05. As many bonds of the par value of \$1 must be bought as the sum of \$0.05 is contained times in \$625.

$\$625 \div \$0.05 = \$12500$, the par value of the bonds to be bought. A bond of the par value of \$1 costs $\$0.96 \frac{2}{5}$.

$12500 \times .964 = \$12050$, amount to be invested.

3. What sum must I invest in $4\frac{1}{2}\%$ government bonds, at $93\frac{7}{8}$, to secure an annual income of 1845, brokerage $\frac{1}{2}\%$?

Solution:— $\$1845 \div \$0.045 = \$41000$, the par value of the bonds which will produce an income of \$1845.

Each dollar of par value costs $\$0.93 \frac{7}{8} + 0.00\frac{1}{2} = \$0.94 \frac{3}{8}$.

$\$41000 \times 0.94\frac{3}{8} = \38693.75 , sum to be invested.

4. What must be the market value of 3% bonds to realize 5% on the investment?

Solution:—A 3% bond of the par value of \$100 produces \$3. What is the market value of the bonds.

The question might be expressed in the following manner; \$3 is 5% of what sum?

$\$3 \div .05 = \60 the market value of the bonds.

5. A person invests in 7% bonds and realizes 5% on the investment. What is the market value of the bonds?

Solution:—The question may be expressed as follows: \$7 is 5% of what number?

$\$7 \div 0.05 = \140 , the market value of the bonds.

6. A man sold \$10500 Railway Co. 6's at 108 and bought sufficient Gas Co 6's at $102\frac{1}{2}$ to yield \$630 income; how much had he left, brokerage $\frac{1}{4}\%$ on sale and purchase?

Solution:— $\$1.08 - .00\frac{1}{4} = \$1.07 \frac{3}{4}$ proceeds of sale of a bond of which the par value is \$1.

$\$10500 \times 1.07 \frac{3}{4} = \11313.75 , amount realized from the sale of bonds of the par value of \$10500.

$\$630 \div 0.06 = \10500 , par value of shares which must be purchased to insure a revenue of \$630.

$\$10500 \times (1.02\frac{1}{2} + .00 \frac{1}{4}) = \$10500 \times 1.02 \frac{3}{4} = \10788.75 , cost of the bonds which will produce a revenue of \$630.

$\$11313.75 - \$10788.75 = \$525$. *Ans.*

LEÇON DE CHOSES

Le papier—Sa fabrication (1)

NOTE.—Avant de commencer cette troisième leçon sur le papier, il est important de faire, avec les élèves, le résumé des principaux points des deux leçons précédentes.

M.—Dans notre dernière leçon, nous avons parlé des opérations que l'on fait subir aux chiffons pour les transformer en matière ou pâte propre à la fabrication du papier. Aujourd'hui nous allons étudier ensemble comment avec la pâte des vieux tissus on arrive à fabriquer le papier. Autrefois, mes enfants, on faisait le papier à la main, le travail était long, dispendieux, et le papier fabriqué d'après cet ancien procédé s'appelait papier à la *forme* ou à la *feuille*. Aujourd'hui tous les papiers ordinaires, ceux dont on fait les livres, les cahiers, se fabriquent à l'aide d'une machine. Voici en quelques mots comment se fait le travail : la pâte à papier est conduite à l'aide d'une pompe dans un bassin, là elle subit l'action d'un cylindre tournant recouvert d'une étoffe de flanelle ; ce cylindre s'empare de la pâte, l'enroule successivement autour de larges rouleaux creux, chauffés à la vapeur, et par ce moyen la sèche. La durcit et lui donne peu à peu de la consistance. La machine fournit, non des feuilles séparées, mais une longue bande semblable à une pièce d'étoffe, que l'on découpe ensuite au moyen d'un couteau mécanique en feuilles de différentes dimensions. Ces feuilles sont placées entre les plaques de zinc qui enlève le reste de l'humidité et séchées définitivement dans une étuve. Vingt-cinq feuilles superposées et pliées en deux forment ce qu'on appelle une *main* ; vingt cahiers d'une main font une *rame*.

D.—Dans notre dernière leçon, de quoi avons-nous parlé ? —Dans l'entretien que je viens de vous faire, qu'avons-nous étudié ? —Autrefois comment se faisait le papier ? —Quels étaient les inconvénients de ce procédé et comment s'appelaient le papier fabriqué de la sorte ? —Aujourd'hui avec quoi fabrique-t-on le papier ? —Où et comment est conduite la pâte à papier ? —Là, que subit-elle ? —Quel travail opère le cylindre ? —La machine produit-elle des feuilles séparées ? —Que fournit-elle ? —Comment se fait le découpage et qu'obtient-on ? —Où place-t-on les feuilles et pourquoi ? —Comment sont-elles définitivement, séchées ? — Qu'est-ce qu'une main de papier ? — Une rame ? —

M.—Comme vous le savez, nous avons différentes sortes de papiers : du papier mince, du papier fort, du papier commun, du beau papier. Ces différents papiers sont faits de la même manière, seulement avec différents chiffons, les uns très fins, les autres très gros. Il n'y a pas que les chiffons qui donnent le papier. Toutes les substances végétales que l'on peut réduire en fibres très fines peuvent servir à fabriquer du papier dont la qualité dépend de la finesse et de la souplesse des fibres. Notre beau et riche pays, le Canada, fournit différentes substances végétales qui peuvent être une source de richesse pour la fabrication du papier. Nous mentionnerons le bois blanc, bois à pulpe, la paille, le foin.

D.—Quelles sont les différentes sortes de papiers que nous avons ? — Ces papiers sont-ils fabriqués de la même manière ? — N'y a-t-il que les chiffons qui donnent le papier ? — Quelles substances peuvent aussi servir à la fabrication du papier ? — De quoi dépend la qualité du papier fourni par ces substances ? — Où les trouvons-nous ? — Nommez les principales substances végétales de notre pays qui peuvent fournir la matière à la fabrication du papier.

M.—Il ne faut pas croire, mes enfants, que les vieux papiers ne sont plus utiles, et qu'on doit les brûler. Au contraire, le vieux papier ramassé est rapporté à la fabrique. Là, il est nettoyé, broyé et mêlé à des fibres neuves, il sert à fabriquer du papier de seconde qualité ou du carton. Certains cartons communs sont faits avec

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de décembre 1907, et janvier 1908.

des pâtes très grossières. On fait le carton au moyen de machines semblables à celles qui servent pour le papier.

D.—Les vieux papiers peuvent-ils encore être utilisés ?—A quoi peuvent-ils servir ?—Comment obtient-on le papier de seconde qualité ou le carton avec le vieux papier ?—De quoi sont faits certains cartons communs ?—Avec quelles machines fabrique-t-on le carton ?

M.—Voyons enfin les différents usages du papier.

D.—Pour vous, élèves, à quoi sert le papier ?—R. A écrire, à dessiner.—Pour l'imprimeur, à quoi sert-il ?—R. A imprimer les livres.—Pour les journalistes, à quoi sert-il ?—K. A imprimer les journaux.—Les images, les cartes qui décorent les murs de l'école, avec quoi sont-elles faites ?—R. Avec du papier.—Chez vous, les murs du salon, de quoi sont-ils recouverts ?—R. Avec du papier à tapisser.—Et les marchands, avec quoi enveloppent-ils les marchandises ?—R. Avec du papier.

Résumons :—Donnez les différents usages du papier.

R.—Le papier sert à écrire, à dessiner, à faire des livres, à imprimer les journaux, les images, les cartes géographiques ; à tapisser les murs, à envelopper toutes sortes de marchandises.

D.—De quelle couleur est le papier ordinaire ?

R.—Il est blanc.

D.—Y a-t-il du papier d'autres couleurs ?

R.—Oui, M. il y en a du gris, du bleu, du vert, du rose, du jaune, en un mot de toutes les couleurs.

Réflexions morales. — Le papier qui sert à tous les usages énumérés, a coûté beaucoup de soins, beaucoup de travaux de la part d'un grand nombre d'ouvriers, ce qui prouve que l'on doit en faire un bon usage et avant de le briser, de le déchirer, de le jeter avec dédain, on doit songer à la peine qu'il a coûtée et à tous les avantages qu'il procure. Il a fallu des hommes de génie pour inventer les machines qui servent aujourd'hui à la fabrication du papier, pour trouver la matière première du papier. C'est Dieu qui a donné à ces hommes le génie et les substances nécessaires à ces fins, preuve que tout vient de Dieu et que nous devons tout faire tourner à sa gloire

DEVOIRS ECRITS

Pour la division supérieure ce sera le développement écrit du canevas suivant fait avec le maître et les élèves.

CANEVAS.—Fabrication du papier autrefois — Inconvénients de ce procédé — Nom donné au papier fabriqué à la main — Fabrication de nos jours — Description du travail fait avec la machine : 1° Où est conduite la pâte à papier, 2° action qu'elle subit, 3° travail fait par le cylindre — Ce que fournit la machine — Découpage de la bande — Les deux opérations qui suivent pour le séchage des feuilles — Formation d'une main de papier — d'une rame — Différentes sortes de papier — Ressemblance de leur fabrication — Différence de tissus — Substances végétales pour la fabrication du papier — De quoi dépend la qualité — Substances fournies par notre pays — Usages du vieux papier — Opérations qu'on lui fait subir et ce que l'on obtient — Cartons communs — Machines servant à la fabrication du carton — Énumération des différents usages du papier. — Différentes couleurs — Réflexion morale.

Pour les élèves du cours suivant, on peut donner le texte de la leçon en dictées différentes.

Les élèves de la 3e année pourraient répondre aux questions suivantes d'une manière complète afin d'arriver à avoir des phrases, lesquelles réunies donneraient un résumé des principales parties de la leçon :

1. Autrefois, comment faisait-on le papier ?
2. Comment s'appelait le papier fabriqué d'après ce procédé ?
3. Aujourd'hui, avec quoi fabrique-t-on le papier ?
4. Où conduit-on la pâte à papier et à l'aide de quoi ?
5. Dans ce bassin de quoi subit-elle l'action ?—Sur quoi tourne ce cylindre ?
6. Que fait le cylindre et que fournit-il ?

7. Comment fait-on le découpage de la bande ? Qu'obtient-on alors ?
 8. Qu'appelle-t-on une main de papier ? — Une rame ?
 9. De quoi provient la différence des papiers ?
 10. Outre les vieux chiffons, quelles substances peuvent fournir le papier ?
 11. Nommez celles produites par notre pays.
 12. Que fait-on avec le vieux papier ?
 13. Avec quelles machines fait-on le carton ?
 14. Quels sont les différents usages du papier ? — Les différentes couleurs ?
- Pour les classes moins avancées suivre le procédé indiqué à la leçon précédente dans le numéro de *L'Enseignement Primaire* de janvier 1908.

FABRICATION DU PAPIER

Autrefois on fabriquait le papier à la main. Aujourd'hui on le fabrique à la machine. Au moyen d'un cylindre on obtient de longues bandes de papier que l'on découpe en feuilles de différentes grandeurs. Il y a du papier mince, du papier fort, du papier commun, du beau papier. Ces papiers sont faits de la même manière. On obtient aussi le papier de substances végétales telles que le bois blanc, le bois à pulpe, la paille, le foin. Avec les vieux papiers on fait du papier commun et du carton.

FABRICAT... DU PAP...

Autref... on fabriq... le pap... à la ma.... Aujourd'h' . on le fabri... à la mach... Au moy... d'un cyl... on obt... de long... dan... de pap... que l'on décou... en feui... de différ... grand... etc., etc.

FRS LIENARD, *Professeur.*

Montréal, février 1908.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

L'Eglise catholique

II

Son Chef, le Pape

Une Eglise, c'est une assemblée : vous avez bien dit mes enfants. Nous formons donc ici une petite Eglise, car nous formons une assemblée, et je suis le chef de cette assemblée. Dans votre maison, la famille forme encore une petite Eglise dont votre papa est le chef ; quand il est sorti, ce n'est pas vous, mon enfant, qui commandez, n'est-ce pas ? Qui est-ce ? C'est votre maman qui *commande à sa place*, qui le *représente*.

La vraie Eglise, l'Eglise catholique, apostolique et romaine est aussi une famille, une grande famille qui couvre toute la terre. Jésus-Christ, que vous aimez tant, vous savez, ce bon Dieu qui s'appelait le petit Jésus quand il était de votre âge, eh bien ! c'est lui qui est le chef de l'Eglise catholique ; et, comme il est monté au ciel, Jésus-

Christ, le bon Dieu fait homme, donna à son Église la permission, le droit de commander, de faire des commandements à ses enfants. Il a établi le Pape chef de son Église. Lui seul a le droit de commander à toute la catholicité.

Mais, dites-moi, mes petits anges, tout le monde dans l'Église doit-il commander, ou seulement le chef ? Tous les enfants ici doivent-ils commander ou seulement la maîtresse ? (Par une logique naturelle, les enfants sentent bien que le lot du chef est de commander et le leur d'obéir : servez-vous de leur propre raisonnement pour leur prouver que, partout il faut un chef ; en imprimant bien cette pensée dans leur jeune cœur, vous leur épargnerez bien des révoltes, et, par suite, bien des malheurs.)

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

DICTÉES

I

PLURIEL DES MOTS EN AL, AIL ET CERTAINS AUTRES

Un malfaiteur est entré l'autre nuit chez mon grand-père. Il a fracturé une armoire avec un *ciseau* et un *marteau* et il a brisé deux *verrous*. Alors il s'est emparé de plusieurs *bijoux* en *corail*, de deux *émaux* de grand prix, de trois *éventails* anciens et d'un très vieux *tableau* représentant une chasse aux *chacals*. Mon *aïeul*, qui est un peu sourd, dormait pendant que le voleur faisait cette besogne. On suppose qu'il s'est introduit dans la maison par un des *soupiraux* de la cave, ou par la fenêtre de la cuisine dont il a brisé un *carreau*.

QUESTIONS GRAMMATICALES.—Donnez la règle pour la formation du pluriel des mots en *au*, *eu*. (Ils prennent un *x*).—Appliquez cette règle à certains mots de cette dictée. (*Ciseau*, *marteau*, *tableau*, font au pluriel *ciseaux*, *marteaux*, *tableaux*.) — Comment se fait le pluriel des mots en *ou* ? — Comment s'écrivent au pluriel *bijou*, *caillou*, *chou*, *genou*, *hibou* ? — Quel est le pluriel de *chacal* ? — d'*émail* ? — de *portail* ? — Sous quel nom désigne-t-on encore un grand père ? (*Aïeul*) — Qu'appelle-t-on *aïeux* ? (Les ancêtres, les grands-parents les plus éloignés.) — Comment diriez-vous, si vous vouliez désigner, au pluriel, le père et la mère de votre père et de votre mère ? (On dirait *mes aïeuls* et non *mes aïeux*).

II

RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DU PARTICIPE PASSÉ

J'ai *vu* une hirondelle qui a *construit* son nid dans l'embrasure de la fenêtre. Elle a *donné* à ce nid la forme d'une demi-coupe. Elle a *cherché* de la terre mouillée qu'elle a *apportée* dans son bec. Elle a *placé* à l'intérieur quelques brins de paille qu'elle a *ramassés* dans la cour de la ferme.

Les prières que vous avez faites, les pleurs que vous avez versés, ont enfin attendu son cœur. Vous avez été punis parce que vous n'avez pas exécuté les ordres que je vous avais donnés.

GRAMMAIRE.—Rechercher les participes passés et dire pourquoi ils s'accordent ou ne s'accordent pas.

INVENTION

Compléter les phrases suivantes :

Ne mentez jamais, parce que... (on ne vous croirait plus même quand vous diriez la vérité).

Il faut étudier quand on est jeune, parce que... (on n'en aura plus le temps quand on sera grand.)

On met les fleurs à l'abri pendant l'hiver, parce que... (elles gèleraient si on les laissait dehors.)

Évitez de vous mettre sous un arbre quand il fait de l'orage, parce que... (vous risqueriez d'être tué par la foudre.)

Il faut toucher aux couteaux avec précaution parce que...

RECITATION

Tout doux

Quand j'étais petit, tout petit,
Je dormais dans un petit lit,
Ma mère chantait en cadence :
« Petit mignon, endormez-vous !
Endormez-vous, le berceau danse
Tout doux, tout doux ! »

Lorsque je pleurais, dans ses bras,
Maman marchant à petit pas,
Me dorlotait avec tendresse :
« Petit mignon, consolez-vous !
Consolez-vous, on vous caresse
Tout doux, tout doux ! »

Maintenant que je suis trop grand,
Ma mère jamais ne me prend.
Dans la cour, je vais et je joue ;
Mais, lorsque je rentre chez nous,
Elle me baise sur la joue
Tout doux, tout doux ! »

Quand ses cheveux seront tout blancs,
Quand ses genoux seront tremblants,
—Pauvre mère, aujourd'hui si vive !—
C'est moi qui gagnerai des sous
En travaillant, pour qu'elle vive
Tout doux, tout doux ! »

OCTAVE AUBERT.

EXPLICATIONS.—*En cadence* : en marquant la mesure.—*Me dorlotait* : me promenait doucement, avec soin. — *Quand ses genoux seront tremblants* : quand elle sera vieille, quand elle marchera difficilement.

REDACTION

SUJET A TRAITER

LE PORTRAIT D'UN PETIT CAMARADE

- 1° Faire le portrait de l'enfant.
- 2° Dire ensuite ses bonnes qualités, ses heureuses dispositions.
- 3° Terminer en disant le bien qu'on peut retirer de sa fréquentation.

SUJET TRAITÉ

1° Paul est mon meilleur camarade. Il a mon âge, dix ans. Il n'est pas très grand mais il est mince et lesté. Ses cheveux sont noirs, ses yeux bruns et intelligents. Il a le nez un peu court et légèrement en l'air, ce qui lui donne une physionomie gaie et spirituelle. Ses joues sont rondes et roses, car il a une bonne santé. La bouche, un peu grande, s'ouvre souvent pour rire et pour parler. En un mot, il a une figure aimable que tout le monde a plaisir de voir ;

2° Les qualités de Paul sont nombreuses. Il est franc, pieux, bon camarade et très poli. Il aime le travail presque autant que le jeu, aussi ses professeurs l'aiment beaucoup.

3° Maman est contente que j'aie Paul comme ami. Elle me dit que je peux tirer un grand bien de son amitié. Je trouve, en effet, un bon exemple dans sa conduite, dans son caractère gai, facile, et j'essaierai de lui ressembler.

COURS MOYEN

Elocution, Orthographe et Grammaire

DICTÉES

I

LE CARIBOU

Le caribou est un animal *aux formes sveltes, aux mouvements aisés et vifs* ; il est remarquable par la vitesse de sa course. Il est timide et farouche ; un rien le met en éveil et le fait fuir : aussi le chasseur qui veut l'*abattre* a-t-il besoin de toute son énergie pour l'approcher *sans bruit, sans être vu ni flairé*. En effet, aussitôt que

le caribou s'aperçoit de la présence de son ennemi, il *part* avec une telle vitesse, qu'en un instant une grande distance le sépare déjà du chasseur ; il est inutile alors d'*essayer* de le poursuivre s'il y a un peu de neige, car il marchera des heures et des jours sans qu'on *puisse* l'atteindre.

C.-E. DIÓNNE.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—aux formes : pluriel parce qu'on a en vue la forme des différentes parties de l'animal : tête, cou, corps, membres.—*sveltes* : délicates, *déliées, dégagées*.—*mouvements aisés et vifs* : remplacez *mouvements* par *allures* ou *manières* et faites accorder les adjectifs.—*éveil* : mots de la même famille, *veille* (contraire du sommeil) *éveiller, réveil, réveillon, réveiller, etc.*—*l'abattre* : le faire tomber, le tuer.—*sans* : donnez les homonymes : *cent* (100), *sens, sent* (verbe sentir), *sang* (liquide rouge), etc. — *part* : faites conjuguer le présent, le passé défini, le futur simple.--- *d'essayer* : trouver un équivalent ? *de tenter, d'entreprendre*.—*puisse* : qu'est-ce que ce mot : verbe *pouvoir* au subjonctif, qui veut dire *puissant* : qui *peut*.

Transcrire oralement en mettant *caribou* et *chasseur* au pluriel, et remarquer tous les changements amenés en conséquence.

II

LE TRAVAIL

Le travail *est* à la fois une nécessité et un devoir. N'*enviez* pas à quelques désœuvrés 1 le droit de ne rien faire, car l'*oisiveté est* la source d'une foule de maux et de beaucoup de fautes. Toutefois, la santé ne *s'entretient* que par des alternatives 2 de mouvements et de repos. Une inaction 3 prolongée et un travail sans relâche *ont* des inconvénients égaux : si l'une *engourdit* 4 les organes 5, l'autre les *épuse*. Au travail du jour *doit* succéder le repos naturel de la nuit. Un sommeil trop long *amollit* 6 le corps ; trop court, il *l'épuse*.

EXERCICES.—Distinguer les verbes de la dictée.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—1. *Désœuvré*, qui n'a point d'*œuvre*, point d'ouvrage, qui ne s'occupe à rien de sérieux. — 2. *Alternative*, succession de choses qui reviennent tour à tour. — 3. *Inaction*, in-action ; *in-négatif*, le contraire de l'action : *inattendu, inhabile, inexact, inaperçu, inusité, etc.* — 4. *Engourdir* ; mot contraire : *dégourdir*. — 5. *Organe*, partie du corps organisé qui remplit une fonction utile : les yeux, les oreilles sont des organes. — 6. *Amollir* ; adjectif correspondant ; mou.

Le travail est-il nécessaire ? Doit-on envier le sort de quelques désœuvrés ? Comment s'entretient la santé ? Pourquoi ? A quoi doit succéder le travail ? Que dit-on du sommeil ?

RECITATION

VIVE LAVAL ! VIVE CHAMPLAIN !

Ouvre tes portes éternelles,
Gloire, couronne ces héros,
Et que tes pages immortelles
Gardent à jamais leurs brillants travaux.
Soleil ! qui vis sur nos parages
Mourir ces deux héros français,

Tu vois aujourd'hui nos rivages
 Couvert des fruits de leurs bienfaits.
 Sur les bords de la jeune France,
 O Laval ! ton nom respecté,
 S'élève comme un phare immense
 Rayonnant d'immortalité,
 Et de la croix et de l'épée
 Ces deux champions glorieux
 Font briller, dans notre épopée,
 L'éclat de leurs noms radieux.
 Que notre voix sonore
 Sache redire encore
 Et la gloire et les bienfaits
 De ces deux héros français !
 Vive Laval ! Vive Champlain !

O. CRÉMAZIE.

REDACTION

Conseils. Défauts à éviter

L'INSTITUTRICE.—Ma petite Marie, n'avez-vous point une lettre à écrire à votre tante pour sa fête ?

MARIE. — Je l'ai préparée, en brouillon du moins, mais malgré toute la peine qu'elle m'a donnée, je ne crois pas avoir très bien réussi.

Et Marie donne une lettre ainsi conçue :

Chère tante,

Le voilà donc arrivé ce jour de fête, ce jour si impatientement désiré. Que ne donnerais-je pas pour être auprès de vous en ce moment pour vous apporter le tribut de ma tendresse et vous offrir les fleurs les plus rares.

MARIE.—Je ne sais plus que mettre, à présent.

L'INSTITUTRICE.—Mon enfant, il y en a bien assez, car c'est tout à recommencer. Vous vous êtes donné beaucoup de peine et vous n'êtes arrivée qu'à réunir de pompeuses médiocrités. Dites-moi, pourriez-vous me donner la raison de cette grande impatience de voir arriver cette fête ?

MARIE.—Madame, c'est pour faire plaisir à ma tante.

L'INSTITUTRICE.—Le désir est louable, mais doit-on exprimer des sentiments que l'on n'éprouve pas ? Il en est de même de ce que vous donneriez, car vous ne donneriez rien du tout. Et ce tribut ? quelle en est la signification ?

MARIE.—Il me semble avoir vu cela quelque part. . .

L'INSTITUTRICE.—Et vous vous appropriez le mot sans le comprendre. Quant aux fleurs rares, où les auriez-vous prises ? Il ne faut pas promettre ce que l'on ne saurait tenir.

MARIE.—Je vais recommencer, mais si je ne mets que des choses ordinaires, ce sera bien moins joli.

L'INSTITUTRICE.—Au contraire, une gentille petite lettre, simple et affectueuse, fera beaucoup plus de plaisir ; c'est surtout le cœur qui doit parler, et la véritable affection ne connaît pas les grandes phrases.

Marie se remit à l'œuvre, et, le lendemain, rapporta ce qui suit :

Chère tante,

Combien je regrette de n'être pas auprès de vous le jour de votre fête ! Il me serait bien plus doux de vous offrir mes souhaits affectueux de vive voix, que de vous les envoyer dans une lettre. Enfin, puisque cette joie m'est refusée, agréez, chère tante, mes meilleurs vœux. Je sais bien mal les exprimer, mais je les forme de tout mon cœur.

J'y joins mon meilleur baiser.

MARIE.

Dictées supplémentaires

I

L'ESPÉRANCE

Il est dans le ciel une puissance divine, compagne assidue de la religion et de la vertu. Elle nous aide à supporter la vie, s'embarque avec nous pour nous montrer le port dans les tempêtes, également douce et secourable aux voyageurs célèbres et aux passagers inconnus. Quoique ses yeux soient couverts d'un bandeau, ses regards pénètrent l'avenir. Quelquefois elle tient des fleurs naissantes dans sa main, quelquefois une coupe pleine de liqueur enchanteresse. Rien n'approche du charme de sa voix, de la douceur de son sourire ; plus on avance vers le tombeau, plus elle se montre pure et brillante aux mortels consolés. La Foi et la Charité lui disent : Ma sœur ; et elle se nomme l'Espérance.

CHATEAUBRIAND.

II

LOURDES

Lourdes offre aux regards un des paysages les plus pittoresques qu'il soit possible d'imaginer. La petite ville, cachée dans l'étroite vallée de Lavedan, est entourée de collines à demi sauvages, et dominée par un rocher surmonté d'un château-fort. A quelque distance, assise sur les célèbres Roches Massabielle, l'église de l'Immaculée-Conception, avec sa flèche élancée se dessine sur le fond sombre de la montagne.

Tout auprès une jolie rivière, le Gave, descend des Pyrénées en chantant sous les peupliers et les rosiers sauvages ; des sentiers bordés de fleurs sillonnent en tous sens, des collines et des gorges profondes et, dans le lointain, des pics élevés, couverts de neige, se confondent avec les montagnes. Nous sommes ici à huit lieues de la frontière d'Espagne.

Au-dessous de la Grotte de l'Apparition sont suspendus une quantité étonnante de béquilles et d'autres objets ayant appartenu à des miraculés.

ERNEST GAGNON.

(*Lettres de voyage.*)

COURS SUPERIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

LE MONT DU CALVAIRE

La colline abrupte qui s'élevait, au temps d'Hérode, par delà la Porte judiciaire ouverte dans le second mur qui fermait alors la ville, à l'ouest, et hors des palissades du camp était formée d'une butte rocheuse, de quelques mètres seulement d'élévation, et couronnée par une plate-forme dénudée d'où lui venait son nom de « Mont-Chaube » *mons calvus*, lequel avait pour synonyme « Golgotha », c'est-à-dire « le lieu du crâne ». Trois des faces de ce promontoire étaient bornées par des ravins, aux flancs desquels se trouvaient deux citernes : la quatrième était limitée par la route, une route pou-dreuse et escarpée, qui serpentait entre de minuscules jardins, à un angle de l'un desquels on apercevait le monument funéraire que s'était fait préparer dans le rocher vif Joseph d'Arimathie. Tout cela était assez ramassé comme cadre, et l'on conçoit très bien que la foule, groupée au bas du chemin rocheux du Calvaire, n'ait rien perdu des moindres détails du crucifiement dont le drame se déroulait devant elle, sur la plate-forme supérieure.

G. DE BEAUREGARD.

Questions :--1. Qu'est-ce que : une colline *abrupte*, --- un *promontoire*, --- des *ravins*, --- de *minuscules jardins*, --- un *monument funéraire* ?

2. Expliquer l'orthographe de : *étaient bornées*.

II

L'ANCIEN RÉGIME AU CANADA

Le système suivi par la France dans la *création* et le développement de sa colonie offre un caractère original et unique en son genre dans l'histoire de l'Amérique du Nord. Les monarques français *adoptèrent*, avec certaines modifications, les traditions *féodales* dans la répartition des terres nouvelles. *Elles furent partagées* en circonscriptions plus ou moins considérables, et concédées aux principaux *émigrants*, à titre de *fiefs* ou seigneuries. La plupart des seigneurs *appartenaient* à des familles nobles ou influentes. Ils étaient *tenus* d'habiter leur seigneurie, de défricher une certaine étendue de leur terrain, de construire leur manoir et un moulin pour les besoins des *censitaires* auxquels ils concédaient des terres moyennant quelques *redevances*, en général, peu *onéreuses*. La forêt se défrichait peu à peu ; les habitants se groupaient autour du domaine du nouveau propriétaire, qui avait intérêt à les attirer et à les protéger pour augmenter la valeur de sa seigneurie. *Quelques missionnaires venaient* les visiter aux principales époques de l'année, pour entretenir dans leur cœur les principes

de foi et de morale chrétienne. Plus tard, une chapelle était construite ; puis une église. Enfin, un curé venait y résider, et la paroisse canadienne était *créée*. Le nouveau village était ordinairement entouré d'une *palissade* pour le défendre contre les *incursions* des Iroquois, si fréquentes à cette époque. A la première apparition de l'ennemi, la cloche de l'église donnait l'alarme aux habitants dispersés dans les champs. Le seigneur, qui était presque toujours un ancien militaire, se mettait à leur tête ; tandis que le prêtre les préparait au combat. L'existence du colon gravitait autour de l'église et du manoir seigneurial *qui se prêtaient* un mutuel appui.

L'abbé H.-R. CASGRAIN.

(Œuvres complètes)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*création* : ce mot n'est pas pris dans son sens absolu, mais dans un sens plus large et signifie *fondation*.—*adoptèrent* : *adopter* signifie *choisir, admettre, se déterminer, pour, etc.*—*féodales* : régime administratif qui dura en France depuis le 9^e siècle jusqu'à la fin du 18^e. D'après ce régime les terres étaient possédées par des seigneurs de différents degrés dont les inférieurs nommés *vassaux* devaient hommage à leurs *suzerains*.—*Elles furent partagées* : détruisez la forme passive : *on les partagea*.—*émigrants* : donnez des mots de la même famille : migration (action de passer d'un pays dans un autre), *migrateur, émigrer* (ex migrer) partir, *immigrer* (arriver dans un nouveau pays), *immigrant, etc.*—*fiefs* : terres possédées par des *vassaux* moyennant redevances (voir plus haut).—*appartenaient* : le bon sens dit de faire accorder avec le complément du partitif, c'étaient les *seigneurs* qui appartenaient à des familles nobles.—*tenus* : exprimez autrement : *obligés*. — *censitaires* : les vassaux qui payaient le *cens* ou redevance.—*onéreuses* : qui impose une obligation, un fardeau.—*Quelques missionnaires venaient* : justifiez le pluriel, des missionnaires, tantôt l'un, tantôt l'autre.—*créée* : fondée.—*palissade* : (radical *pal, palis*, morceau de bois ou pieu aiguisé) suite de *palis*, comme *colonnade*, suite de *colonnes* ; *balustrade*, suite de *balustres* ; etc.—*incursions* : courses de l'ennemi dans le pays ; le contraire : *excursion*, course au dehors, mots de la même famille *curseur, précurseur, etc.*—*qui se prêtaient* : l'antécédent de qui est *église* et *manoir* signifiant ici le *clergé* et les *seigneurs*.

Relever les participes et indiquer la raison de leur accord ou non accord.

ANALYSE

La forêt se défrichait peu à peu ; les habitants se groupaient autour du domaine du nouveau propriétaire, qui avait intérêt à les attirer et à les protéger pour augmenter la valeur de sa seigneurie.

Trois propositions : Deux principales coordonnées et une complétive explicative.
1^{ère} PRINCIPALE : La forêt se défrichait peu à peu.

2^e PRINCIPALE : Les habitants se groupaient autour du domaine du nouveau propriétaire.

COMPLÉTIVE EXPLICATIVE de *propriétaire* : qui avait intérêt à les attirer et à les protéger pour augmenter la valeur de sa seigneurie.

Remarques.— *peu à peu* : loc. adv. de manière, modifie *défrichait*.

autour de : loc. prépositive rattache un compl. circ. à *groupaient*.

à : prép. unit *intérêt* et *attirer* — *à* : prép. unit *intérêt* et *protéger*.

attirer, protéger : compl. déterminatifs de *intérêt*.

les : compl. dir. de *attirer* — *les* : compl. dir. de *protéger*.

pour : prép. unit *attirer, protéger* et *augmenter*.

augmenter : compl. circ. de but de *attirer* et *protéger*.

Il n'y a pas d'autre difficulté sérieuse dans cette phrase.

RECITATION

LE JEUNE AVEUGLE

On dit que le soleil est beau
Et que les fleurs vers le ruisseau
S'inclinent avec tant de grâce ;
Que l'oiseau qui chante si bien,
Et que l'insecte aérien
Volent éclatants dans l'espace ;

On dit que, la nuit, dans les cieux
Brillent des feux mystérieux
Qu'on nomme du doux nom d'étoiles,
Et que sur la mer, dont les flots
Sont tristes comme des sanglots,
Glissent des *nefs* aux blanches voiles ;

On dit que le parfum des fleurs
Enchante moins que les couleurs
Qui rayonnent sur leurs pétales ;
Que les vallons et les coteaux,
Les montagnes, les prés, les eaux,
Les bois, les aubes *virginales*,

Ont des attraits si purs, si doux,
Qu'il faut tomber à genoux
Devant tant de *magnificences*.
Mais, moi, je ne demande à voir
Ni la mer, ce mouvant miroir,
Ni les fleurs aux mille nuances,

Ni les cieux, ni le doux soleil.
Ni les bois, ni le fruit vermeil.
Ni les oiseaux, ni la lumière...
Non, de tous les biens d'ici-bas !
Que le bonheur de voir ma mère !

NOTE.—Expliquer les mots en italiques.

Mlle SASSERNO.

COMPOSITION

SUJET :—Jules aime peu le travail, son frère Charles, qui est en pension, lui écrit afin de lui en démontrer la nécessité pour tous, pour les pauvres comme pour les riches et même pour les enfants.

DÉVELOPPEMENT

Mon cher Jules,

Voyons, tu n'es plus un enfant, n'est-ce pas, on peut te parler comme à un homme et tu comprendras qu'il ne s'agit plus pour toi de penser aux billes ou à la toupie quand tu n'y joues pas et d'y jouer dès que tu es hors de la classe ? Il est grand

temps, vois-tu, de te mettre au travail, car si tu continues à vivre dans une douce paresse, les années d'école passeront et tu sortiras des classes aussi ignorant que tu l'es aujourd'hui.— « Après ? dirait un gros benêt comme Pierre — gros benêt que tu n'es pas — après ? mais ça m'est bien égal d'être ignorant, et quant au sortir de l'école, tant mieux ! J'aurai bien plus de temps pour m'amuser. » Remarque que c'est le gros benêt qui parle, mais tu n'en es pas là, tu sais fort bien qu'au sortir de l'école tu iras en apprentissage et peut-être que tu te dis : « il sera temps de me mettre à travailler, ah ! si seulement j'étais riche je n'aurais pas besoin de travailler jamais. » Mon cher ami, tu te trompes encore, le riche a besoin de travailler comme nous, et même à notre âge plus que nous s'il veut tenir son rang. Nous allons en classe de 9 à 11½ heures et de 1 à 4 heures, n'est-ce pas ? puis notre devoir est bientôt fait ; les garçons qui vont au collège restent à peu près le même nombre d'heures, mais si tu savais le temps qu'ils passent ensuite à leurs devoirs ! et à quelle heure ils se lèvent pour apprendre leurs leçons, et si tu calcules ensuite l'âge auquel ils finissent leurs études, quand ils font leur droit, ou vont dans les grandes écoles pour être ingénieurs, etc., et quel casement de tête ont constamment les patrons des grands établissements industriels, tu reconnaitras que tu serais bien incapable de travailler autant qu'eux ! Quant aux riches qui ne travaillent pas, ils ne remplissent pas leur devoir et n'occupent pas dans la société la place où ils seraient utiles à leurs semblables ; au fond, leur vie est vide, ils ne sont pas heureux et on n'a pas pour eux beaucoup d'estime.—Venons-en au pauvre, est-il besoin de te prouver qu'il doit travailler s'il veut vivre, puisque le travail est pour lui le seul moyen honnête d'avoir son pain quotidien. Eh bien, mon cher, pour devenir ce travailleur honnête que tu veux être, il faut commencer par travailler à l'école, car l'enfant qui s'habitue à l'oisiveté sera un homme paresseux, puis dans n'importe quel métier maintenant, on a besoin d'instruction.

Mets-toi donc cette année à travailler de tout ton cœur, tu verras que le goût t'en viendra et que tu seras content de te sentir bon écolier.

Je te serre fraternellement la main,

CHARLES.

Dictées supplémentaires

I

GRAMMAIRE (*accord du verbe*)

Les plus grands génies ne créeraient pas un moucheron. Ne te fie pas à celui qui ne se fie à personne. L'oiseau becquète de préférence le meilleur fruit. L'ancienne loi ordonnait que le parricide fût jeté à la mer. N'attelle pas tous tes bœufs à la même charrue. Mon travail m'enrichira. Tu t'apitoies sur le sort des malheureux. Ne côtoie pas le bord de la rivière, disait la carpe à son carpillon. L'homme se voit rarement tel qu'il est. Ne mens pas si tu veux qu'on te croie sur parole. Ne vends pas la peau de l'ours avant que tu ne l'aies tué. Pourvois-toi longtemps à l'avance contre la vieillesse. On a beau te flatter, tu n'en vauds pas mieux pour cela. Ne te prévau pas de tes avantages. La clémence enchaîne les cœurs avec un lien qui ne se rompt jamais.

II

CONFIANCE EN L'AVENIR

Non pas cette confiance somnifère qui endort les énergies et paralyse les efforts, mais cette confiance, mère des nobles ardeurs, qui éprouve les courages et fait passer sur les armées le grand souffle de la victoire. Confiance au Dieu de nos pères, au Dieu de Champlain, de Marie de l'Incarnation, de Laval et de Montcalm. Confiance aux fortes qualités de notre race, dont la sève n'est pas épuisée et peut produire encore bien des rameaux, bien des fleurs et bien des fruits. Confiance en la mission visible qui nous a été assignée sur ce continent depuis trois siècles. Non, si nous le voulons, notre nationalité ne périra pas. Adossée au nord, flanquée à l'est par le vaste Atlantique, cantonnée, massée dans l'angle géographique qui se dessine entre l'océan et notre inaccessible frontière septentrionale, elle opposera à l'ouest et au sud un front compact à toutes les campagnes de pénétration et de désintégration. Quoi qu'il advienne, le peuple canadien-français conservera sa foi, sa langue et ses institutions. La victoire est à nous si nous voulons combattre et vaincre. Jurons donc, messieurs, en ce jour solennel : jurons d'être fidèles à nous-mêmes, fidèles à notre sang, fidèles à nos traditions, fidèles à notre foi, fidèles à notre vocation historique, fidèles à notre idéal religieux et national. Et que ce noble serment imprime au fond de nos âmes autre chose qu'un souvenir fugitif et stérile du jour que nous célébrons.

THOMAS CHAPAIS.

(Discours prononcé à Québec le 24 juin 1902)

III

LES VÊTEMENTS DE L'IMMACULÉE

(Le 11 février 1858)

Les vêtements, d'une étoffe inconnue, et tissés sans doute dans l'atelier mystérieux où s'habille le lis des vallées, étaient blancs comme la neige immaculée des montagnes et plus magnifiques en leur simplicité que le costume éclatant de Salomon en sa gloire. La robe, longue et trainante, la robe aux chastes plis, laissait ressortir les pieds, qui reposaient sur le roc et foulaient légèrement la branche de l'églantier. Sur chacun de ces pieds d'une nudité virginale, s'épanouissait la Rose mystique, couleur d'or. Une ceinture, bleue comme le ciel et nouée à moitié autour du corps, se déroulait en deux longues bandes touchant presque à la naissance des pieds. En arrière, enveloppant dans son amplitude les épaules et le haut des bras, un voile blanc, fixé autour de la tête, descendait jusque vers le bas de la robe. Ni collier, ni diadème, ni bagues, ni bijoux : nul de ces ornements auxquels s'est complu de tout temps la vanité des filles d'Eve. Un chapelet, dont les grains étaient blancs comme des gouttes de lait, dont la chaîne était jaune comme l'or des moissons, pendait entre les mains, jointes avec ferveur.

(D'après le témoignage maintes fois répété de Bernadette Soubirous elle-même).

ENSEIGNEMENT SPECIAL

Enseignement anti-alcoolique

L'IVROGNERIE VAINCUE PAR MGR DE LAVAL

Vous savez, mes enfants, quelles luttes le 1er évêque de Québec, Mgr de Laval, eut à soutenir contre les commerçants de fourrures et même certains gouverneurs, à propos de la traite de l'eau-de-vie.

En étudiant l'*Histoire du Canada*, vous avez admiré le courage et le patriotisme de Mgr de Laval, défendant héroïquement le troupeau qui lui était confié, contre le fléau de l'ivrognerie. Dans la dernière moitié du 17ème siècle, l'intempérance menaçait notre jeune nationalité dans son existence même, car l'eau-de-vie ou, comme disaient les sauvages, l'*eau-de-feu*, était pour ces pauvres malheureux une cause de ruine morale et physique. Ils usaient de cette boisson avec frénésie et, une fois enivrés, ils devenaient capables de tous les crimes.



Sauvages ivres poursuivant les habitants

Puis l'infâme trafic de l'alcool était aussi, et surtout, cause de pertes d'âmes. Mgr de Laval fit d'abord appel aux sentiments chrétiens des traitants ; mais la soif du gain et la cupidité de ces commerçants étouffaient les réclamations de leur conscience. Ce qui est plus triste, le gouverneur d'Avagour soutint les commerçants dans leur résistance contre l'évêque. Rappelé en France, d'Avagour eut pour successeur M. de Mézy. Ce dernier, d'abord favorable à Mgr de Laval, se tourna à son tour contre l'évêque. Alors Mgr de Laval, sans crainte ni faiblesse, recourut à la ressource extrême dans les cas très graves, et lança l'excommunication contre les marchands d'eau-de-vie. En dépit de la résistance scandaleuse du gouverneur, l'évêque triompha sur l'ivrognerie.



Mgr de Laval assiste M. de Mézy à sa mort

M. de Mézy, dans la suite, regretta sa faute. Etant tombé gravement malade, le gouverneur se fit transporter à l'Hôtel-Dieu, reconnut l'indignité de sa conduite à l'égard de Mgr de Laval, fit demander le Prélat qui s'empressa d'aller le voir, lui fit à lui-même sa confession avec les sentiments du plus sincère repentir, et mourut saintement dans les bras de son ancien ami, après lui avoir fait une réparation publique pleine et entière

PROBLEMES ANTI-ALCOOLIKES

1. 30 % des cas de folie et 35% des suicides sont dûs au démon-alcool. Dans un asile qui compte 1200 malades et dans une ville où l'on enrégistre 40 suicides dans l'année, quel est le nombre des cas de folie et de suicides dont l'alcool est la cause?

Solution:— $1200 \times .30 = 360$ cas de folie dûs à l'alcool.

$40 \times .35 = 14$ suicides dûs à l'alcool.

2. Un savant professeur a noté dans 10 familles d'alcooliques les chiffres suivants: 57 enfants, dont 25 morts dans les premières semaines; 7 idiots; 5 épileptiques et 10 autres atteints d'affections diverses. Trouvez combien de ces enfants étaient sains.

Solution:— $57 - (25 + 7 + 5 + 10) = 10$ enfants sains.

3. Une livre de viande équivaut en qualités nutritives à 50 gallons de bière ou de vin; la viande vaut \$0.15 la livre, la bière \$0.40 la pinte et le vin \$1.20. Etant donné qu'une famille de 12 personnes mange $4\frac{1}{2}$ livres

de viande par jour, combien faudrait-il de bière ou de vin pour égaler en nourriture ces $4\frac{1}{2}$ livres de viande et quel serait le coût?

Solution:— $4\frac{1}{2}$ de viande = $50 \times 4\frac{1}{2} = 225$ gallons de bière ou de vin.

$\$0.15 \times 4\frac{1}{2} = \$0.67\frac{1}{2}$ le coût de la viande.

$\$0.40 \times 225 = \90 , le coût de la bière.

$\$1.20 \times 225 = \270 , le coût du vin.

AGRICULTURE

LOUIS XII ET LE LABOUREUR

La bonté sur les cœurs ne perd jamais ses droits :
 Je vais, mes chers amis, d'un de nos meilleurs rois
 Vous raconter ici, une bien bonne histoire.
 De ce père du peuple on chérit la mémoire.
 Il sut qu'un grand seigneur, peut-être une Excellence
 De battre un laboureur avait eu l'insolence.
 Il manda le coupable, et sans rien témoigner
 Dans son palais un jour le retint à diner.
 On sert à ce seigneur un repas magnifique
 Tout ce que de meilleur on peut imaginer,
 Hors du pain que le roi défend de lui donner.
 Il s'étonne, il ne peut concevoir ce mystère.
 Le roi passe et lui dit : « Vous a-t-on fait grand'chère ? »
 On m'a bien servi, Sire, un superbe festin
 Mais je n'ai point diné. Pour vivre, il faut du pain !
 « Allez, répond Louis avec un front sévère,
 Comprenez la leçon que j'ai voulu vous faire.
 Puisqu'il vous faut du pain, monsieur, pour vous nourrir
 Songez à bien traiter ceux qui le font venir. »

PROBLEMES AGRICOLES

1. Une sucrerie achète chaque année 1102 tonnes de betteraves. Quelle est la dépense totale de deux années, dont l'une mauvaise, l'autre abondante, si en l'année mauvaise la tonne de betterave coûte \$3.60, tandis qu'en l'année abondante elle ne coûte que \$2.80?

Solution:— $\$3.60 \times 1102 = \3967.20 , le coût en l'année mauvaise.

$\$2.80 \times 1102 = \3085.60 , le coût en l'année abondante.

$\$3967.20 + \$3085.60 = \$7052.80$, la dépense totale des deux années.

2. Un arpent de bon terrain produit en une mauvaise année $6\frac{1}{2}$ tonnes de betteraves à sucre, en une année ordinaire $9\frac{3}{4}$ tonnes, en une année très favorable $16\frac{1}{4}$ tonnes.

J'ai 184 arpents de betteraves à sucre. Quel est le produit total de cette culture pour trois années, dont une mauvaise, la seconde ordinaire, la troisième très favorable?

Solution:— $6\frac{1}{2}$ tonnes \times 184 = 1196 tonnes, le produit de la mauvaise année.

$9\frac{3}{4} \times 184 = 1794$ tonnes, le produit de l'année ordinaire.

$16\frac{1}{4} \times 184 = 2990$ tonnes, le produit de l'année très favorable.

$1196 + 1794 + 2990 = 5980$ tonnes, le produit total.

3. On sait que 100 livres de récolte en blé enlève au sol:

En acide phosphorique: dans le grain: 13 onces; dans la paille: 3 onces; en potasse: dans le grain: 8.7 onces; dans la paille: 7.8 onces; en azote: dans le grain: 33 onces; dans la paille: 5 onces.

Calculez, d'après ces données, les éléments enlevés par 100 minots de blé pesant 6000 livres et fournissant 15774 livres de paille.

Solution:—Acide phosphorique enlevé:

Par le grain (13×6000) \div 100 = 780 onces;

Par la paille (3×15774) \div 100 = 473.22 onces;

Total... $1253,22$ onces \div 16 = 78.33 li-

vres..

Potasse enlevée:

Par le grain (8.7×6000) \div 100 = 522 onces;

Par la paille (7.8×15774) \div 100 = 1230.4 onces;

Total... $1752,4$ onces \div 16 = 109.5 li-

vres.

Azote enlevé:

Par le grain (33×6000) \div 100 = 1980 onces;

Par la paille (5×15774) \div 100 = 788.7 onces;

Total... $2768,7$ onces \div 16 = 173.05 li-

vres.

MATHEMATIQUES, ARITHMETIQUE, CALCUL MENTAL

Soustraction des nombres décimaux (suite)

1. Combien font 90.12 livres moins 14.60 livres? 75.52 livres.
 2. Combien font 50.27 verges moins 13.8 verges? 36.47 verges.
 3. Combien font 75.9 gallons moins 25 gallons? 50.9 gallons.
 4. Combien font 81.45 pieds moins 11.28 pieds? 70.17 pieds.
 5. Combien font 53.9 minots moins 12.75 minots? 41.15 minots.
 6. Combien font 24.6 quintaux moins 14.85 quintaux? 9.75 quintaux.
- Combien font 71 milles moins 11.64 milles? 59.36 milles.

Donnez les résultats des soustractions suivantes:

76.2 — 68? R. 8.2

37.26 — 16.13? R. 21.13

91.7	— 25?	R. 66.7	8.74	— 5.6 ?	R. 3.14
18.84	— 6?	R. 12.84	99.45	— 89.39?	R. 10.06
65.204	— 29?	R. 36.204	2.31	— 1.18?	R. 1.13
28.73	— 8?	R. 20.73	79.04	— 14.94?	R. 64.10
0.37	— 0.13 ?	R. 0.24	41.48	— 20.60?	R. 20.88
0.84	— 0.7 ?	R. 0.14	67.34	— 46.7 ?	R. 20.64
0.232	— 0.207?	R. 0.025	71.5	— 51.77?	R. 19.73
0.3	— 0.204?	R. 0.096	68.4	— 39.53?	R. 28.87
0.66	— 0.514?	R. 0.146	53.27	— 42.8 ?	R. 10.47

PROBLEMES SUR LES QUATRE OPERATIONS

1. Un nombre est tel que si on le diminue de 5378, il devient 13481. Quel est-il?

Solution :— $13481 + 5378 = 18859$. *Rép.*

2. Une propriété qui a été vendue \$74825 aurait donné un bénéfice de \$23800 si on l'eût achetée \$5745 meilleur marché. Combien avait-elle coûté?

Solution :— $\$74825 - \$23800 = \$51025$, ce que la propriété aurait coûté pour que le gain eût été de \$23800.

$51025 + \$4745 = \56770 , coût de la propriété. *Rép.*

Si j'avais vendu 3275 de plus une propriété qui me coûtait \$35894 j'aurais gagné \$12468. Combien l'ai-je vendue?

Solution :— $\$35894 + \$12468 = \$48362$, prix qu'il aurait fallu vendre la propriété pour réaliser \$12468 de profit. Mais il manque \$3275 à la somme que j'ai reçue pour que mon profit soit de \$12468. Donc j'ai reçu pour la propriété $\$48362 - \$3275 = \$45087$, le prix de vente.

4. On a acheté 75 verges de drap et 54 verges de soie \$287.40. Une verge de drap coûtant \$0.65 de plus qu'une verge de soie, trouvez le prix d'une verge de drap et celui d'une verge de soie.

Solution : $\$0.65 \times 75 = \48.75 ce que les 75 verges de drap ont coûté de plus qu'un nombre égal de verges de soie.

$\$287.40 - \$48.75 = \$238.65$ ce que les 75 verges de drap et les 54 verges de soie auraient coûté si la verge de drap et la verge de soie avaient été achetés le même prix.

$238.65 \div (75 + 54) = \$238.65 \div 129 = \$1.85$, le prix d'une verge de soie.

$\$1.85 + \$0.65 = \$2.50$, le prix d'une verge de drap.

5. Un marchand a vendu au détail 840 verges d'étoffe, dont 315 verges pour \$2.80 et le reste à \$3.15 la verge. Sur ce marché il a gagné \$754.95? Combien avait-il payé pour les 840 verges et combien pour une verge?

Solution :— $\$2.80 \times 315 = \882 .

$(840 - 315) \times \$3.15 = 525 \times \$3.15 = \$1653.75$.

$882 + \$1653.75 = \2535.75 produit de la vente des 840 verges.

$\$2535.75 - \$754.95 = \$1780.80$ le coût des 840 verges.

$$1780.80 \div 840 = \$2.12 \text{ le coût d'une verge.}$$

6. Un propriétaire a un troupeau de 175 moutons. La laine fournie par le troupeau a été vendue \$0.19 la livre et a produit \$199.50. Quel est le poids moyen d'une toison?

Solution:— $\$199.50 \div \$0.19 = 1050$ livres, le poids total de la laine.

$$1050 \div 175 = 6 \text{ livres le poids moyen d'une toison.}$$

7. Un livre contient 1572480 lettres. Combien a-t-il de pages, si chacune contient 35 lignes de 48 lettres?

Solution:— $48 \times 35 = 1680$ lettres par page;

$$1572480 \div 1680 = 936 \text{ pages.}$$

8. Le quart du produit de deux nombres est 2924, le triple du premier est 516. Quel sont ces nombres?

Solution:— $2924 \times 4 = 11696$, le produit.

$$516 \div 3 = 172 \text{ le premier.}$$

$$11696 \div 172 = 68 \text{ le deuxième.}$$

9. La différence de deux nombres est 672 et leur quotient est 15. Quels sont ces nombres?

Solution:—Le plus grand est 15 fois le plus petit; la différence est donc égale à 14 fois le plus petit, $672 \div 14 = 48$ le plus petit.

$$48 \times 15 = 720 \text{ le plus grand; ou le plus petit } 48 + \text{ la différence } 672 = 720 \text{ le plus grand.}$$

10. On a payé \$972.40 trois pièces de même drap à raison de \$3.40 la verge. La 1^{re} contient 45 verges, la 2^e, 49 verges, la 3^e, 52 verges, la 4^e et la 5^e le reste, mais la 5^e contient 18 verges de plus que la 4^e. On demande les longueurs des deux dernières pièces.

Solution:— $\$972.40 \div \$3.40 = 286$ verges.

$$45 + 49 + 52 = 146, \text{ nombre de verges dans les 3 1^{ères} pièces.}$$

$$286 - 146 = 140 \text{ nombre de verges dans les 2 dernières pièces.}$$

$140 - 18 = 122$ nombre de verges qu'il y aurait dans les deux dernières si elles étaient toutes deux de la longueur de la 4^e.

$$122 \div 2 = 61, \text{ la longueur de la 4^e.}$$

$$61 + 18 = 79, \text{ la longueur de la 5^e.}$$

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

Augmentée de son cinquième la somme du numérateur et du dénominateur est égale à 352. Quelle est la fraction?

Solutions—Mettons 5 pour le dénominateur, alors 6 pour le numérateur et $5 + 6 = 11$ la somme des deux termes.

Le numérateur de la fraction cherchée est égal à autant de 6 qu'il y a de fois 11 en 352.

Le dénominateur de la fraction cherchée est égal à autant de 5 qu'il y a de fois 11 en 352.

$(352 \div 11) \times 6 = 192$ le numérateur.

$(352 \div 11) \times 5 = 160$ le dénominateur. $192/160$ la fraction.

2. Partagez \$318 entre A et B, de manière que la part de B soit de \$14 de moins que le tiers de celle de A.

Solution:—D'après les données du problème il est évident qu'il faudrait augmenter la part de B de \$14 pour avoir le tiers de celle d'A.

$1/3$ de la part d'A = part de B + \$14;

$3/3$ de la part d'A = 3 (parts de B + \$14) = 3 parts de B + \$42.

Et toute la somme = la part de B + 3 parts de B + 42 = \$318.

d'où 4 parts de B = 318 — 42 = \$276;

la part de B = $276/4 = \$69$.

3 parts de B + 42 = $(3 \times 69) + 42 = \$207 + \$42 = \$249$, la part d'A.

3. A peut faire un ouvrage en 5 jours, B en 6 jours et C en 7 jours. Ils travaillent ensemble et terminent l'ouvrage pour lequel une somme de \$21.40 est payée. Combien chacun doit-il recevoir?

Solution:—Il est évident que A doit recevoir plus que B et C et que B doit recevoir plus que C. Seul il gagnerait \$21.40 dans 5 jours tandis que B mettrait 6 jours et C 7 jours à gagner une somme égale. La somme doit donc être partagée dans le rapport des fractions $1/5, 1/6, 1/7$.

Changeant ces fractions en d'autres ayant le même dénominateur on a: $42/210, 35/210, 30/210$.

La somme de \$21.40 doit être distribuée dans le rapport des nombres 42, 35, 30.

$42 + 35 + 30 = 107$.

A a droit à $42/107$ du tout, c'est-à-dire de \$21.40 = \$8.40.

B a droit à $35/107$ du tout, c'est-à-dire de \$21.40 = \$7.

C a droit à $30/107$ du tout, c'est-à-dire de \$21.40 = \$6.

Le tout \$21.40

4. Trois frères achètent une terre: le premier en prend les $2/5$, le 2e le $1/3$ et le 3e le reste; le 3e paie \$1884: combien la terre a-t-elle coûté en tout et combien chacun des autres frères ont-ils payé?

$\frac{2}{5} + \frac{1}{3} = \frac{6}{15} + \frac{5}{15} = \frac{11}{15}$;

$\frac{5}{15} - \frac{11}{15} = \frac{4}{15} = \1884 ;

$\frac{1}{15} = \frac{1884}{4}$;

$\frac{5}{15} = 1884 \times \frac{5}{4} = \7065 , le coût total de la terre.

$\frac{6}{15} = 1884 \times \frac{6}{4} = \2826 , ce que le 1er doit payer.

$\frac{5}{15} = 1884 \times \frac{5}{4} = \2355 , ce que le 2e doit payer.

5. Dans une bataille une armée perd en tués et blessés le $1/4$ de ses hommes et en prisonniers 4000; elle reçoit 2500 hommes de renforts, mais obligée de battre en retraite elle perd le $1/5$ de son effectif; après cette dernière perte

elle ne comprend que 6000 hommes. De combien d'hommes était-elle composée tout d'abord?

$$\text{Solution: } -\frac{5}{5} - \frac{1}{5} = \frac{4}{5} = 6000$$

$$\frac{1}{5} = \frac{6000}{4}$$

$$\frac{5}{5} = 6000 \times \frac{5}{4} = 7500, \text{ l'armée après l'arrivée des renforts.}$$

$7500 - 2500 = 5000$, l'armée après la perte de $\frac{1}{4}$ des hommes et de 4000 prisonniers.

$$5000 + 4000 = 9000, \text{ l'armée avant la perte des prisonniers.}$$

$$\frac{3}{4} \text{ de l'armée} = 9000$$

$$\frac{1}{4} \text{ de l'armée} = \frac{9000}{3}$$

$$\frac{4}{4} \text{ de l'armée} = 9000 \times \frac{4}{3} = 12000. \text{ Rép.}$$

6. Un fonctionnaire a débuté le 1^{er} mars 1906 avec un traitement de \$900. On lui a retenu le traitement du premier mois et le $\frac{1}{20}$ du traitement des autres mois. On demande quelle a été sa dépense journalière si, du 1^{er} mars au 12 janvier suivant, il a économisé \$191.83?

$$\text{Solution: } -\$900 \div 12 = \$75 \text{ par mois.}$$

$$\text{Pendant 9 mois il a reçu } \frac{20}{20} - \frac{1}{20} = \frac{19}{20} \text{ de } \$75 = \$75 \times 9 \times \frac{19}{20} = \$641.25;$$

$$\text{Jan. } (\$75 \times \frac{19}{20} \times \frac{12}{31}) = 27.58.$$

$$\$641.25 + \$27.58 = \$668.83, \text{ la somme totale reçue.}$$

Mars 31 jrs + avril 30 + mai 31 + juin 30 + juillet 31 + août 31, + sept. 30 + oct. 31 + nov. 30 + déc. 31 + jan. 12 = 318 jours en tout.

$$\$668.83 - \$191.83 = \$477, \text{ la somme dépensée en 318 jours.}$$

$$477 \div 318 = \$1.50 \text{ la dépense journalière}$$

7. Dans le trajet d'une voiture, on a remarqué que la roue de devant, dont la circonférence est de $1\frac{7}{8}$ verge, a fait 1500 tours de plus que la roue de derrière, qui a $2\frac{1}{3}$ verges de circonférence. Calculez la longueur du chemin parcouru.

$$\text{Solution: La roue de devant fait } 2\frac{1}{3} \div 1\frac{7}{8} = \frac{7}{3} \times \frac{8}{15} = \frac{56}{45} = 1\frac{11}{45} \text{ tours pendant que la roue de derrière ne fait que 1.}$$

Lorsque la roue de devant fait $\frac{11}{45}$ de tours de plus que la roue de derrière, la distance parcourue est de $2\frac{1}{3}$ verges; quelle est la distance parcourue lorsque la roue de devant fait 2500 tours de plus que la roue de derrière?

$$\frac{11}{45} \text{ tours} \dots\dots 2\frac{1}{3} \text{ verges.}$$

$$2500 \text{ tours} \dots\dots ? \text{ verges.}$$

$$\frac{11}{45} = \frac{7}{3} \text{ verges.}$$

$$\frac{1}{45} = \frac{7}{3} \div 11$$

$$\frac{45}{45} = \frac{7}{3} \times \frac{45}{11}$$

$$2500 = \frac{7}{3} \times \frac{45}{11} \times 2500 = \frac{262500}{11} = 23863\frac{7}{11} \text{ verges. Rép.}$$

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

1. Un cultivateur acheta 11 vaches pour \$253. Il les garda pendant 17 semaines, ce qui lui occasiona une dépense de \$1.75 par semaine pour chaque vache. Au bout de 17 semaines il les vendit à raison de \$48 par tête. A-t-il gagné ou perdu et combien? Combien pour cent a-t-il gagné ou perdu?

Solution:— $\$1.75 \times 11 \times 17 = \327.25 somme payée pour l'entretien.

$\$253 + \$327.25 = \$580.25$, le coût total des vaches.

$\$48 \times 11 = \528 , ce que rapporte la vente des vaches.

$\$580.25 - \$528 = \$52.25$, la perte totale.

$\$52.25 \div 528 = 0.099 = 9 \frac{9}{10} \%$, le taux de la perte.

2. Un épicier mélange 25 livres de thé à \$0.35 la livre avec 35 livres à \$0.40 la livre. A quel prix par livre faudrait-il vendre le mélange pour réaliser un bénéfice de 10 %?

Solution:— $\$0.35 \times 25 = \$ 8.75$

$\$0.40 \times 35 = \14.00

60 \$22.75

Les 60 livres ont coûté \$22.75.

$\$22.75 \times 1.10 = \25.025 , le prix de vente des 60 livres avec bénéfice de 10 %.

$\$25.025 \div 60 = \$0.41 \frac{17}{24} = \$0.42$, prix de vente d'une livre.

3. Pour quelle somme faut-il assurer une maison qui vaut \$7000. de telle sorte que si elle vient à brûler le propriétaire reçoive en sus de la valeur de la maison le montant payé comme prime.

Solution:—En assurant pour \$1 un objet qui vaut \$0.98 l'assuré recevra en cas de feu en sus de la valeur de l'objet des \$0.02 payés en prime.

$\$7000 \div 0.98 = \$7142.85 \frac{5}{7}$, la somme pour laquelle il faut assurer la maison.

$\$7142.85 \frac{5}{7} - \$7000 = \$142.85 \frac{5}{7}$, la prime.

4. Divisez \$612 en trois parties telles que la première partie, avec les intérêts réunis à 6% pour 2 ans, la deuxième à 5% pour 3 ans et la troisième à 4% pour 4 ans, produisent des sommes égales.

Solution:—Soit \$1 la 1^{ère} partie.

$\$1 \times .06 \times 2 = \0.12 , l'intérêt de \$1 pour 2 ans à 6%.

$\$1 + \$0.12 = \$1.12$, la 1^{ère} partie avec les intérêts réunis.

La 2^e et la 3^e parties doivent produire, chacune avec les intérêts réunis, \$1.12.

Il s'agit de trouver d'abord la somme qui placée à 5% pour 3 ans produira avec les intérêts réunis \$1.12; puis de trouver la somme qui placée à 4% pour 4 ans produira avec les intérêts réunis \$1.12.

$\$1.12 \div 1.15 = \$0.97 \frac{9}{23}$, la somme qui avec les intérêts réunis, à 5% pour 3 ans, produira \$1.12.

$\$1.12 \div 1.16 = \$0.96 \frac{16}{29}$, la somme qui avec les intérêts réunis, à 4% pour 4 ans, produira $\$1.12$.

Ainsi si la 1ère partie = $\$1$, la seconde = $\$0.97 \frac{9}{23}$, la 3ème = $\$0.96 \frac{16}{29}$.

La somme de $\$612$ doit être divisée dans le rapport des nombres 1, $0.97 \frac{9}{23}$, $0.96 \frac{16}{29}$,

$$1 + 0.97 \frac{9}{23} + 0.96 \frac{16}{29} = \$2.93 \frac{629}{667}.$$

Dans la 1ère partie il y aura autant de $\$1$. qu'il y a de fois $\$2.93 \frac{629}{667}$
dans $\$612$.

Dans la 2ème partie il y aura autant de $\$0.97 \frac{9}{23}$ qu'il y a de fois $\$2.93 \frac{629}{667}$
dans $\$612$.

Dans la 3ème partie il y aura autant de $\$0.96 \frac{16}{29}$ qu'il y a de fois $\$2.93 \frac{629}{667}$
dans $\$612$.

$$612 \div \$2.93 \frac{629}{667} = 612.00 \times \frac{667}{1960.58} = \frac{408204.00}{1960.58} = \$208.20, \text{ la 1ère partie.}$$

$$\$208.21 \times 0.97 \frac{9}{23} = 202.77, \text{ la 2ème partie.}$$

$$\$208.21 \times 0.96 \frac{16}{29} = 201.03, \text{ la 3ème partie.}$$

Total, $\$612.01$

5. J'importe 3825 livres de sucre qui me coûtent $\$0.04$ la livre. En chemin le sucre perd 12% de son poids. Les frais de transport sont de $\$36.25$ et les droits de douane de $\$0.02\frac{1}{2}$ la livre. Quel prix dois-je vendre la livre de ce sucre pour faire un gain de 10 %.

Solution :— $\$0.04 \times 3825 = \153 .

$$3825 - 0.12 \text{ de } 3825 = 3825 - 459 = 3366 \text{ livres.}$$

$$\$0.025 \times 3366 = \$84.15.$$

$$\$153 + \$36.25 + \$84.15 = \$273.40.$$

$$\$273.40 \times 0.10 = \$27.34, \text{ le bénéfice.}$$

$$\$273.40 + \$27.34 = \$300.74, \text{ le prix de vente de } 3366 \text{ livres.}$$

$$\$300.74 \div 3366 = \$0.089, \text{ c'est-à-dire } \$0.09 \text{ la livre.}$$

6. Pendant 4 ans un terrain augmente en valeur, chaque année, de 50% de la valeur de l'année précédente; au bout de ce temps la valeur est de $\$4500$. Combien ce terrain avait-il coûté?

Soit $\$1$ le coût; à la fin de la première année $\$1.50$; à la fin de la 2ème année $\$1.50 + \$0.75 = \$2.25$; à la fin de la 3ème année $\$2.25 + \$1.125 = \$3.375$; à la fin de la 4ème année $\$3.375 + \$1.6875 = \$5.0625$, ce que $\$1$. est devenue en 4 ans.

$$\$4500 \div \$5.0625 = \$888.88 \frac{8}{9}. \text{ Rép.}$$

ALGÈBRE

98. La base d'un certain triangle est de 57 pieds. La différence entre les deux autres côtés est de 3 pieds. Si du sommet de l'angle opposé à la base on abaisse, sur cette base, une perpendiculaire, la distance entre le pied de la perpendiculaire et le milieu de la base est égale à $3\frac{1}{2}$ pds. Quelles sont les longueurs des autres côtés ainsi que celle de la perpendiculaire ?

Solution :—La perpendiculaire divise le triangle en deux triangles rectangles dont le plus petit a pour base la moitié de 57, moins $3\frac{1}{2}$, et le plus grand a pour base la moitié de 57, plus $3\frac{1}{2}$.

$$57/2 - 3\frac{1}{2} = 25, \text{ base du petit triangle rectangle.}$$

$$57/2 + 3\frac{1}{2} = 32, \text{ base du grand triangle rectangle.}$$

Soient p la perpendiculaire des deux triangles et x l'hypoténuse du petit triangle rectangle ; alors $x + 3$, l'hypoténuse du grand triangle rectangle.

$$(1) \dots x^2 - 25^2 \text{ ou } x^2 - 625 = p^2, \text{ le carré de la perpendiculaire.}$$

$$(2) \dots (x + 3)^2 - 32^2 \text{ ou } x^2 + 6x + 9 - 1024 = p^2, \text{ le carré de la perpendiculaire.}$$

$$\text{Donc } x^2 + 6x + 9 - 1024 = x^2 - 625$$

$$\text{Transposant, on a : } 6x = 1024 - 9 - 625 = 390$$

$$x = 390/6 = 65, \text{ un des côtés du triangle.}$$

$$x + 3 = 65 + 3 = 68, \text{ l'autre côté du triangle.}$$

$$\text{Substituant } 65^2 \text{ ou } 4225 \text{ à } x^2 \text{ dans (1), on a : } 4225 - 625 = p^2.$$

$$\text{et } 3600 = p^2.$$

$$\text{d'où } p = 60.$$

Ainsi la base du triangle a 57 pieds, les deux autres côtés ont 65 et 68 pieds et la perpendiculaire 60 pieds.

99. Il y a trois nombres dont la somme est 9 ; la somme du premier plus deux fois le deuxième plus trois fois le troisième égale 22 ; la somme du premier plus quatre fois le deuxième plus neuf fois le troisième égale 58 ; quels sont les nombres ?

Solution :—Soient x le premier nombre, y le deuxième et $9 - x - y$ le troisième.

$$x + 2y + 27 - 3x - 3y = 22 \dots (1)$$

$$x + 4y + 81 - 9x - 9y = 58 \dots (2)$$

$$\text{Rassemblant (1) et (2), on a : } -2x - y = 22 - 27 = -5 \dots (3)$$

$$-8x - 5y = 58 - 81 = -23 \dots (4)$$

Multipliant (3) par (4) et soustrayant (5) de (4), on a :

$$-8x - 4y = -20 \dots (5)$$

$$-y = -3 \dots (6)$$

$$y = 3 \dots (7)$$

Substituant 3, la valeur d' y à y dans (3), on a : $-2x - 3 = -5 \dots (3)$

$$-2x = -5 + 3 = -2 \dots (8)$$

$$2x = 2 =$$

$$x = 2/2 = 1$$

$$\text{Le } 3e = 9 - x - y = 9 - 1 - 3 = 5$$

Autre solution :—Soient x le premier nombre, y le deuxième, z le troisième.

$$x + y + z = 9 \dots (1)$$

$$x + 2y + 3z = 22 \dots (2)$$

$$x + 4y + 9z = 58 \dots (3)$$

Soustrayant (1) de (2) et (2) de (3), on a :

$$y + 2z = 13 \dots (4)$$

$$2y + 6z = 36 \dots (5)$$

$$2y + 4z = 26 \dots (6)$$

Multipliant (4) par (2), on a :

Soustrayant (6) de (5), on a :

$$2z = 10 \dots (7)$$

d'où

$$z = 10/2 = 5$$

Substituant 10 la valeur de $2z$ à $2z$ dans (4), on a :

Substituant 3 et 5, les valeurs d'y et de z, à y et z dans (1), on a :

$$y + 10 = 13 \dots (4)$$

$$\text{d'où } y = 13 - 10 = 3$$

$$x + 3 + 5 = 9 \dots (1)$$

$$\text{d'où } x = 9 - 3 - 5 = 1$$

100. Une somme d'argent est distribuée en parties égales à un certain nombre de personnes ; s'il y avait eu quatre personnes de plus chaque personne aurait reçu \$1 de moins ; s'il y avait eu cinq personnes de moins chaque personne aurait reçu \$2 de plus qu'elle n'a reçu. Combien y avait-il de personnes et combien ont-elles reçu chacune ?

Soient x la part de chaque personne et y le nombre de personnes ; alors xy la somme totale distribuée, $y + 4$, le nombre de personnes qu'il y aurait eu s'il y avait eu 4 de plus, et $y - 5$, le nombre s'il y avait eu 5 de moins, $x - 1$, ce que chacune aurait reçu s'il y avait eu 4 personnes de plus et $x + 2$, ce qu'elles auraient reçu s'il y avait eu 5 personnes de moins.

$$(x - 1)(y + 4) = xy - y + 4x - 4 = xy, \text{ la somme totale} \dots (1)$$

$$(x + 2)(y - 5) = xy + 2y - 5x - 10 = xy, \text{ " " } \dots (2)$$

$$\text{Transposant, on a : } -y + 4x = 4 \dots (3)$$

$$2y - 5x = 10 \dots (4)$$

$$-2y + 8x = 8 \dots (5)$$

$$3x = 18 \dots (6)$$

Multipliant (3) par 2, on a :

Ajoutant (5) à (4), on a :

$$\text{d'où } x = 18/3 = 6$$

Substituant 24, la valeur de $4x$ à $4x$ dans (3), on a :

$$-y + 24 = 4 \dots (7)$$

$$-y = 4 - 24 = -20 \dots (8)$$

$$y = 20$$

$$xy = 6 \times 20 = 120.$$

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

31. Une personne achète un tapis de forme rectangulaire et dont la largeur est les $4/5$ de la longueur. Elle veut l'entourer d'une frange qui coûte \$1.75 la verge. Le prix total de la frange est les $2/7$ du prix d'achat du tapis. Sachant que le tapis tout fait revient à \$68.04, on demande quelles sont ses dimensions.

Solution :— $7/7$ du prix du tapis + $2/7$ du prix du tapis = $9/7$ du prix du tapis = \$68.04. $1/7$ du prix du tapis = \$68.04 ÷ 9 et $7/7$ du prix = \$68.04 × $7/9$ = \$52.92, le prix du tapis.

\$68.04 - \$52.92 = \$15.12, le prix de la frange.

\$15.12 ÷ \$1.75 = 8.64 verges, le périmètre du tapis.

8.64 ÷ 2 = 4.32, la somme de la longueur, et de la largeur.

La longueur $5/5$ + $4/5$ de la longueur = $9/5$ de la longueur = 4.32 verges ;

$1/5$ de la longueur = 4.32 verges ÷ 9

$5/5$ de la longueur = 4.32 verges × $5/9$ = 2.4 verges, longueur.

$4/5$ de la longueur = 4.32 verges × $4/9$ = 1.92 verge, largeur.

32. Un réservoir a 4 verges de longueur, 3.75 verges de largeur et 2.25 verges de profondeur ; les parois latérales et le fond de ce réservoir ont été recouverts d'un enduit en ciment payé \$0.15 la verge carrée. Combien a coûté cet enduit et quelle est la capacité du réservoir en barils ? (Dans un baril il y a 31 $1/2$ gallons. Dans 1 gallon il y a 277.274 pouces cubes.)

Solution :— $(2.25 + 3.75 + 2.25) \times 4 = 33$ verges carrées, surface d'un côté, du fond et de l'autre côté.

$3.75 \times 2.25 \times 2 = 16.875$ verges carrées, surface des deux extrémités.

33 verges + 16.875 verges = 49.875 verges, la surface des parois latérales et du fond du réservoir.

$0.15 \times 49.875 = \$7.48125$, \$7.49, le coût de l'enduit.

$4 \times 3.75 \times 2.25 = 33.75$ verges cubes, le volume du réservoir.

$33.75 \times 27 \times 1728 = 1574640$ pouces cubes.

$277.274 \times 31.5 = 8734.131$ pouces cubes dans un baril.

$1574640 \div 8734.131 = 180.286$ barils. Rép.

33. Un champ rectangulaire a 40 perches de long et 30 perches de large. On veut y semer de l'avoine à raison de 2 minots par acre. Quelle somme faudra-t-il dépenser si l'avoine coûte \$0.40 le minot ?

Solution :— $40 \times 30 = 1200$, surface du champ en perches.

$1200 \div 160 = 7.5$ acres.

$\$0.40 \times 2 \times 7.5 = \6.00 . Rép.

LANGUE ANGLAISE

English Dictation and Composition

THE KING AND THE CRITIC

Dionysius, tyrant of Sicily, was in the habit of writing verses, which he himself thought were very good. Since he was a king, the people to whom he showed them took care not to contradict him, but to praise them to the skies. One day, however, he showed some of them to Philoxenes, a learned man, who found them full of faults. This made Dionysius so angry that he sent Philoxenes to the galleys. After some time, however, the tyrant pardoned him, and when he returned, invited him to dinner. Again he showed some of his verses to the philosopher, and again asked what he thought of them. Philoxenes turned to the guards who were standing by, and said, «take me back to the galleys ! »

- OUTILNE.—1. Dionysius used to write verses, which, in his own opinion were good.
 2. The people he showed them, to praised them.
 3. Philoxenes pointed out many faults in them.
 4. Philoxenes was sent to the galleys.
 5. Some time after, he was pardoned, and asked to dinner.
 6. Dionysius showed him some new verses, and asked his opinion.
 7. The exclamation of Philoxenes.

Taken from Meiklejohn's « *Fables, Anecdotes and Stories for teaching Composition.* »

REMIS

Le procès-verbal de la dernière réunion des instituteurs catholiques, tenue à l'École normale Laval, nous est arrivé trop tard pour pouvoir être inséré dans la présente livraison.

Bien répondu

Sur le boulevard un esprit fort crut être spirituel en arrêtant deux enfants qui sortaient du catéchisme pour leur poser la question suivante :

—Tu aimes bien les images ?

—Oh ! oui.

—Eh bien en voici une magnifique, je te la donnerai si tu me dis où est Dieu.

—Et moi, répartit l'enfant, en regardant dans le blanc des yeux le libre-penseur, moi j'ai deux images et je vous les donne toutes les deux si vous me dites où il n'est pas.

—*Bien répondu*, s'écria un monsieur qui s'était arrêté un instant pour entendre le dialogue, et voilà nos deux bambins partis en riant aux éclats.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

—
Lourdes (1)
 —

Lourdes, réjouis-toi, chante, exulte et tressaille,
 Dieu t'a prise poussière, il te fait diamant !
 Son grand Cœur t'a choisie et sa Main te travaille
 Et tu rayannes plus qu'un astre au firmament !
 Comme la Vierge dont la beauté te rend belle,
 Chante au nom du Très-Haut l'humble Magnificat,
 Tandis que les échos des rocs Massabielle
 Rediront mille fois l'universel vivat !

Lourdes, ô rocher fécond d'où jaillit l'espérance,
 Gave miraculeux que l'Amour a creusé,
 Doux échelon du ciel sur la terre de France,
 Où le pied de la Vierge un jour s'est reposé,
 Le monde court à toi, le monde te vénère,
 Le monde s'illumine à ta grande clarte,
 Car le Seigneur te fait le trône de sa Mère
 Et la source de vie où boit l'humanité !

—
Saint Jean-Baptiste, patron des Canadiens français
 —

Grâce à l'initiative de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, le choix de saint Jean-Baptiste comme patron des Canadiens français a été ratifié par notre Saint-Père, le Pape Pie X.

S. G. Mgr Bégin a écrit de Rome à l'honorable M. A. Turgeon, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, « que Sa Sainteté Pie X avait eu pour agréable de ratifier le choix de saint Jean-Baptiste comme patron des Canadiens français. »

Nous félicitons sincèrement la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, et en particulier son distingué président, M. Adélard Turgeon, de la très heureuse idée qu'ils ont su conduire à bonne fin. Désormais, chercherait-on à transformer nos sociétés nationales en sociétés neutres, on se briserait à la courageuse décision de 1908 : les Sociétés Saint-Jean-Baptiste sont des associations franchement catholiques, elles restent fidèles à leur beau passé.

C.-J. M.

(1) Les deux stances qui suivent sont les dernières d'un fort joli poème intitulé *Les Grandeurs de Lourdes*, signé : *Une Religieuse de Jésus-Marie*. Cette belle poésie a été publiée dans le *Messenger Canadien du Sacré-Cœur*, Montréal.

Chant national vs. Drapeau national

Il y en a encore qui sont à la recherche d'un chant et d'un drapeau national pour les Canadiens français. N'est-ce pas désirer ce que nous avons le bonheur de posséder ?

Notre chant national, on est presque unanime sur ce point, maintenant, c'est *O ! Canada, terre de nos pères*, de M. le juge Routhier ; et notre drapeau national, nul ne mérite plus de porter ce nom que le Carillon armorié du Sacré-Cœur enguirlandé de feuilles d'érable.

L'azur et la croix blanche de ce beau drapeau nous rappellent le vieux drapeau de la France chrétienne à qui nous devons la vie ; ses quatre fleurs de lys évoquent le glorieux souvenir de Carillon (1), et le Sacré Cœur dit notre reconnaissance au Dieu des nations et notre fidélité à la Foi catholique ; enfin ses feuilles d'érable proclament bien haut notre patriotisme canadien, patriotisme qui, à l'instar de l'érable, enfonce bien avant ses racines dans le sol natal.

Une opinion exagérée

Le 1er février dernier, M. le recorder Dupuis, de Montréal, avait à condamner Alexandre Robidoux et sa femme, « convaincus de mauvais traitements sur la personne de leur fille d'adoption. »

Le recorder dit qu'il n'est pas en présence d'un cas particulier, mais d'un cas d'occurrence journalière. « A quoi un phénomène aussi étrange peut-il être dû ? » se demande M. le recorder Dupuis. La réponse est bien simple, dit-il, « c'est le défaut d'éducation. » Puis M. le recorder précise sa pensée :

« Il suffit de regarder autour de soi, et d'observer un peu, que partout—ou plutôt presque partout—car, Dieu merci, en certains endroits on commence à s'améliorer.—l'enfant est traité à l'école d'une façon à faire songer sérieusement ceux qui ont à cœur la bonne éducation de nos enfants.

« Au lieu de s'appliquer à ennoblir et à exalter l'intelligence d'un enfant et à moraliser ses mœurs on commence par lui faire comprendre qu'il est mis au rang de la brute qu'on dompte au bout du fouet. Et je pourrais citer par centaines des exemples des plus lamentables de ce que je viens de dire ».

Ainsi, d'après M. le recorder Dupuis, « partout ou presque partout » dans nos écoles, « on commence à faire comprendre aux élèves qu'ils sont mis au rang de la brute qu'on dompte au bout du fouet. »

C'est nous qui soulignons.

Nous connaissons assez le personnel enseignant (congréganiste et laïque) de notre province pour affirmer que M. le recorder Dupuis a commis une injustice à l'égard des instituteurs et des institutrices, en concluant, comme il l'a fait, du particulier au général.

Dieu merci, nous comprenons toute la grandeur de notre mission, et la dignité de l'enfance ne nous est pas chose inconnue. Il y a comme partout ailleurs, des exceptions dans nos rangs, mais, règle générale, nous traitons nos élèves avec égard et dignité. Je ne reconnais nullement mes confrères dans les monstres dénoncés par M. le recorder Dupuis.

UN INSTITUTEUR.

(1) Le drapeau de Carillon, chanté par Crémazie, est précieusement conservé à l'Université Laval, Québec. A chaque coin du champ de cette glorieuse bannière, on remarque une grande fleur de lys.



FEU M. A.-D. LACROIX

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. A.-D. Lacroix, directeur-général des écoles catholiques de Montréal, arrivée le 14 février dernier. L'éminent éducateur était âgé de 68 ans. C'est en Floride, où il était allé demander la santé à un climat plus clément, que M. Lacroix est décédé. Ses funérailles ont eu lieu à l'église Notre-Dame, Montréal, au milieu d'un immense concours de citoyens.

La mort du regretté M. Lacroix fait un grand vide dans les rangs du personnel enseignant. C'était un instituteur dans toute la force du mot. Instruit, homme de foi, sobre, travailleur, distingué dans ses manières, M. Lacroix fut un modèle.

Voici un bref résumé de sa carrière :

M. A.-D. Lacroix naquit à Champlain, fit ses études au collège de Chambly, tenu par les Frères de Saint-Viateur ; débuta comme instituteur au collège Molson, devint professeur à l'Académie Sainte-Marie, puis principal à l'école Saint-Vincent de Paul, et retourna ensuite comme Principal à l'Académie Sainte-Marie. Cette dernière institution changea de nom, devint l'école Montcalm, qui s'élève aux coins des rues Saint-Hubert et de Montigny. M. Lacroix fut secrétaire, puis président de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier ; membre du Bureau des examinateurs catholiques de Montréal ; il fut pendant une dizaine d'années secrétaire de l'Association Saint-Jean-Baptiste, dont il devint dans la suite le secrétaire-général. Il fit partie des délégations de principaux envoyées à Saratoga et aux expositions de Chicago et de Saint-Louis. Devenu directeur-général en 1904, il était aussi marguillier de l'église Notre-Dame.

PETITE REVUE

Son Eminence le cardinal Richard, Archevêque de Paris, est décédée le 28 janvier dernier à l'âge de 89 ans. Sa Sainteté Pie X avait envoyé la Bénédiction apostolique au vénérable prélat. Le cardinal Richard n'a pas eu la consolation de fermer les yeux dans sa propre demeure. On se rappelle que le gouvernement français l'en avait expulsé il y a quelques mois à peine.

La Belgique a été grandement éprouvée par la mort de son premier ministre, M. de Trooz. Le défunt, un homme d'État remarquable, était chef du gouvernement catholique de la Belgique depuis dix-huit ans. M. de Trooz était catholique dans sa vie publique comme dans sa vie privée.

Le roi du Portugal Don Carlos, et le prince royal Louis Philippe sont tombés sous les balles des socialistes, samedi le 1er février, dans les rues de Lisbonne, Portugal. C'est la plus épouvantable des tragédies de ce siècle. La famille royale rentra à Lisbonne, en voiture découverte, revenant de la campagne, où elle venait de passer quelques jours. Dans la voiture se trouvaient le roi, la reine Amélie et les princes Louis-Philippe et Manuel. A l'angle de la place du Commerce et de la rue de l'Arсенal, un groupe d'hommes se précipitèrent sur la voiture royale, épaulèrent froidement leurs carabines, qu'ils avaient tenues cachées jusque-là et abattirent sur les cousins de l'équipage, le roi don Carlos et le prince Louis-Philippe, qui moururent peu de temps après.

Le prince Manuel, le second fils du roi, qui ramasse aujourd'hui dans le sang le terrible héritage du trône, fut atteint au bras et à la mâchoire : ses blessures sont légères.

Le jour même du régicide, le prince Manuel montait sur le trône du Portugal, sous le titre de Manuel II. Le nouveau roi a juré fidélité à la religion catholique.

Le 11 février dernier était le cinquantième anniversaire de l'apparition de la Sainte-Vierge à Bernadette Soubirous, sur le rocher de Massabielle, au pied des Pyrénées (France). L'année 1908 est donc l'année jubilaire du plus grand des miracles dont le siècle dernier a été témoin.

A l'occasion du cinquantenaire de l'apparition de l'Immaculée Conception, le *Messager Canadien du Sacré-Cœur de Jésus* (Montréal) et les *Annales de Notre-Dame du Sacré-Cœur* (Québec), ont publié de belles pages qui méritent d'être lues en classe.

En Angleterre, les conversions au catholicisme se font de plus en plus nombreuses. Le *Catholic Directory* pour 1908 donne les chiffres suivants :

Le chiffre des prêtres pour l'Angleterre et l'Ecosse s'élève à 4,075, en augmentation de 54 sur l'année précédente. On compte aujourd'hui dans les mêmes pays 2,121 églises ou chapelles catholiques, 45 de plus que l'an dernier. Beaucoup de ces chapelles sont, quant à leurs dimensions, de véritables églises. Le *Catholic Directory* nous apprend que la hiérarchie catholique répandue dans tout l'empire britannique comprend 2 cardinaux, 30 archevêques, 107 évêques, 34 vicaires apostoliques, pour 12 millions de fidèles.

Les Juifs sont maîtres de Rome depuis que l'un deux, Nathan, en est le maire. Un des premiers actes du conseil municipal devenu *la chose* d'un Juif a été, dit *La Semaine Religieuse* de Montréal, « la suppression d'un chapitre du budget attribuant quelques centaines de francs aux moines franciscains chargés, depuis des siècles, d'accompagner au cimetière les corps des mendiants de la capitale. Cette mesure haineuse a provoqué une vive réaction. Aussi le *Corriere d'Italia* a ouvert une souscription populaire pour remplacer les fonds supprimés. En trois jours, la souscription

a fourni le triple de la somme nécessaire. La même municipalité a tenté de faire enlever les crucifix des écoles ; mais les images du Sauveur ont été replacées par ordre supérieur. »

A ceux qui croient que les catholiques sont traités avec justice, en France, nous soumettons les faits suivants, empruntés à la *Revue Catholique des Institutions et du Droit* :

« Le suisse de l'église des Noyers a été condamné à l'amende pour avoir traversé la rue vêtu de son *pantalon cultuel*.

« Deux compagnies d'infanterie et cinquante gendarmes ont été mobilisés pour expulser les Ursulines de Saint Pol-de-Léon.

« Les Franciscaines de Chimani (Hérault) ont été, elles aussi, l'objet des violences ministérielles.

« Dix-sept prêtres de Brest ont été condamnés à l'amende pour port des ornements sacerdotaux dans les convois funèbres. »

Grâce aux démarches de l'honorable A. Turgeon, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, la municipalité du Havre, en France, permet que notre société nationale achète le terrain où Octave Crémazie fut inhumé en 1879. Nos lecteurs connaissent sans doute qu'à la suite de revers financiers notre barde passa en France, où il mourut dans le chagrin et l'exil. Le patriotisme canadien-français élèvera un monument sur le tombeau de Crémazie.

Un « Français de France » a écrit récemment dans un journal de Montréal son opinion sur l'immigration française au Canada. Nous résumons très brièvement cette page, qui ne manque pas d'audace : « Les Français ne consentiront à émigrer au Canada, dans la province de Québec, particulièrement, que le jour où le peuple canadien-français sera digne de la France moderne, » lisons la France maçonnique.

A ce prix, restons tout seuls !

La *Revue Canadienne* est devenue la propriété de Mgr l'Archevêque de Montréal, qui a chargé un groupe de professeurs de l'Université Laval (Montréal) de l'administration et de la rédaction de la *Revue*. Le premier numéro de la nouvelle série est paru en janvier dernier. Nous avons l'assurance que la *Revue Canadienne* saura maintenir ses traditions catholique et canadienne-française. Le Secrétaire de la rédaction est M. l'abbé Elie-J. Auclair. Adresse : 471, rue Laguchetière-Ouest, Montréal.

Le 24 janvier dernier avait lieu au Monument national, Montréal, sous les auspices de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, la deuxième fête annuelle de l'association dite des Œuvres de l'Éducation. Le Surintendant de l'Instruction publique, M. l'abbé Perrier, l'honorable P. Roy, M. le juge Taschereau et plusieurs autres personnes assistaient à la séance.

M. l'abbé Perrier et Mlles Gérin-Lajoie et Bibaud firent de très instructives causeries. M. l'abbé Perrier, visiteur des écoles catholiques de Montréal, traita de l'*Éducation première de l'enfance* ; Mlle Gérin-Lajoie, directrice de l'École Ménagère provinciale, lut ensuite un fort joli travail sur l'utilité de la théorie en matière d'économie domestique ; et Mlle Bibaud, présidente de l'Association des Institutrices et directrice de l'Académie Marchand, parla de la collaboration de l'école et de la famille dans l'œuvre de l'éducation.

Il y a quelques semaines, un député à la Législature de Winnipeg (Manitoba) a proposé un projet de loi pour rendre l'instruction publique obligatoire. « Pour être ingénieux, écrit la *Semaine Religieuse* de Québec, le truc est ingénieux ! Il consiste à rendre les écoles publiques neutres, c'est-à-dire en pratique, protestantes, puis à forcer les parents à y envoyer leurs enfants. C'est admirable de simplicité. Seulement cela ne réussit pas toujours, quand les catholiques s'y refusent. Au Manitoba, c'est le

député de Provencher, M. Jos. Bernier, directeur du *Manitoba*, qui s'est fait l'intrépide défenseur de la liberté religieuse, et qui par un magistral discours a fait rejeter le projet de loi vexatoire. Nous le félicitons vivement de son bon courage et de son succès. »

CORRESPONDANCE

M. A. L., de St... nous fait connaître la mesquinerie des commissaires d'écoles de cette municipalité à l'égard de sa sœur, institutrice. Si les faits rapportés sont vrais, les commissaires d'écoles de St... sont indignes de leur position honorable. Ainsi, ces *messieurs* reprochent à l'institutrice : 1° les 5 cordes de bois dépensées depuis la Toussaint pour chauffer l'école ; 2° ils l'obligent à balayer la classe sans rémunération ; 3° l'eau est à un arpent et demi de l'école, et les commissaires laissent l'institutrice à ses propres ressources pour l'approvisionnement d'eau ; 4° on lui reproche d'ouvrir les fenêtres pour aérer la classe, sous le prétexte que *ça gaspille la chaleur*.

La Commission scolaire de St... mérite d'être dénoncée publiquement. C'est ce qui lui arrivera avant longtemps, si elle ne revient pas au sentiment de ses devoirs.

Une institutrice.—Combien y a-t-il de provinces dans le Canada ? et chacune des nouvelles provinces a-t-elle une capitale respective ?

Réponse.—9 provinces, en plus, le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Voici les capitales des deux nouvelles provinces : *Régina* est la capitale de la Saskatchewan, et *Edmonton* la capitale de l'Alberta.

Caisse d'épargne scolaire

L'École Saint-Louis, ville Saint-Louis, a sa caisse scolaire depuis juillet 1907, grâce au dévouement de M. le Chanoine Lepailleur et au zèle des Clercs de St-Viateur.

A l'École Saint-Louis, dit un correspondant de *L'Action sociale*, où nous avons vu fonctionner le système, les enfants remettent à leurs maîtres, chaque lundi, les économies de la semaine. Cette somme, — elle peut n'être que d'un sou, — est inscrite sur un feuillet qui porte les noms des déposants de la classe et le nom du professeur qui a reçu le dépôt. Cette somme est ensuite portée, par le directeur de l'école, sur le livret du déposant, et remise enfin au curé qui signe le livret après avoir constaté l'exactitude de l'entrée. Dès qu'un livret accuse des économies pour un montant de \$3.00, le curé signe un chèque que le porteur va déposer dans une des deux succursales de la ville Saint-Louis, — Banque d'Hochelega et Banque des Marchands, — et on lui remet un livret de banque, — un vrai, — où l'heureux enfant voit grossir ses épargnes, faites de cigarettes, de bonbons, de billets de théâtre, de *services* à l'église paroissiale, de *commissions*, de travail rétribué chez les épiciers ou ailleurs aux heures de loisir.

Inutile d'insister sur l'efficacité de ce système qui apprend aux enfants l'économie, et les tient dans le devoir et l'activité. Et plus la somme grossit, plus l'intérêt grandit, et quand l'enfant sera devenu jeune homme, il comprendra mieux encore la nécessité du travail, l'importance de l'épargne, la folie du luxe et du gaspillage ; il fuira les auberges et les théâtres, aura contracté l'habitude de la vie de famille, et sera heureux de son bonheur et du bonheur de ceux qu'il aime.

" Le Naturaliste Canadien "

Toutes nos félicitations au *Naturaliste Canadien* qui entrait en janvier dernier dans sa 35^e année d'existence. Nous souhaitons que les efforts de son éminent directeur soient appréciés à leur juste valeur.

Les instituteurs catholiques à Toronto

Un incident assez récent a prouvé une fois de plus que les écoles dites *publiques* ou *neutres*, ou encore *nationales*, sont en réalité des écoles protestantes. Voici les faits : il y a quelques semaines, un M. Levee, syndic des écoles publiques de Toronto, donnait avis d'une motion à l'effet d'exiger la démission de tous les instituteurs catholiques enseignant dans les écoles publiques de Toronto et de décider qu'aucun instituteur ou professeur catholique ne serait désormais employé dans les écoles publiques.

M. Levee, interrogé par un représentant du *Globe*, aurait déclaré « qu'il n'a reçu aucune plainte contre ces instituteurs individuellement, et qu'il n'a rien à leur reprocher ; mais que les parents s'objectent à envoyer leurs enfants à des instituteurs catholiques ; et que sa motion est basée purement sur le principe que les instituteurs des écoles protestantes devraient être protestants. »

On le voit, pour M. Levee — et bien d'autres — *écoles publiques* est synonyme d'*écoles protestantes*.

Le Soleil, commentant la démarche de M. Levee, fait les judicieuses remarques qui suivent :

« La situation a donc, au moins, le mérite d'être claire et de ne prêter à aucune équivoque.

« M. Levee veut chasser les instituteurs catholiques des écoles publiques.

« Il est donc impossible d'exprimer plus clairement l'opinion véritable des partisans de l'école publique et leur volonté d'en faire des écoles exclusivement protestantes, sinon et surtout des écoles « sans Dieu ».

« Et vraiment, il faut peut-être se féliciter qu'il se trouve des Levee, dont le fanatisme brutal aime à s'étaler au grand jour, car on peut espérer que cette évidence aura pour effet d'ouvrir les yeux à un grand nombre de nos compatriotes protestants, partisans jusqu'ici de l'école publique, mais en vérité dupes des véritables intentions que poursuivent sous le couvert des écoles publiques, les Levee et leurs semblables.

« Il est bon de faire remarquer qu'il ne saurait être question ici de préjugés de race ou de langue ; les professeurs catholiques qui enseignent dans les écoles publiques de Toronto ne peuvent être que des Irlandais ou des Écossais ».

Le meilleur système scolaire est sans contredit celui de la Province de Québec. Chez nous, les écoles sont confessionnelles : catholiques et protestants sont traités avec justice. Si l'on veut créer une vraie *patrie canadienne*, il faudra nécessairement, dans les provinces anglaises, imiter la province de Québec, qui s'est toujours fait un devoir de respecter la Constitution en matières scolaires.

AUX PRIÈRES

Nous recommandons aux ferventes prières de nos lecteurs l'âme de feu l'abbé C.-E. Paradis, prêtre, professeur au Séminaire de Québec depuis de longues années. M. Paradis est décédé le 8 février dernier. C'était l'un des professeurs les plus distingués de notre pays, un savant, un modeste. M. l'abbé Paradis avait une âme d'artiste : il était musicien et aimait le chant. Nul ne savait mieux que M. Paradis jusqu'à quel point la musique et le chant contribuent à la formation intellectuelle et morale de la jeunesse.

LIBRAIRIE CLASSIQUE

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS,
177, rue St-Joseph, Québec.

Comme toujours cette importante maison est au premier rang pour le grand choix des LIVRES CLASSIQUES et le MATÉRIEL SCOLAIRE. Les municipalités, collèges, couvents, instituteurs, institutrices, sont toujours assurés de trouver à cet important établissement, ce dont ils ont besoin : et un ESCOMPTE spécial leur est accordé.

Vu qu'il y a un changement considérable cette année dans le prix des CLASSIQUES en général, La Cie J.-A. Langlais & Fils toujours de l'avant, vient de publier un nouveau catalogue d'une soixantaine de pages pour l'utilité de ses nombreux clients : demandez-le, il vous sera adressé gratuitement. Ce catalogue sera suivi dans le cours de l'année d'un autre beaucoup plus complet, et avis de sa publication sera donné dans *L'Enseignement Primaire*.

La Cie J.-A. Langlais & Fils a beaucoup de SPÉCIALITÉS, entre autres, elle édite un grand nombre de livres classiques nouveaux. Pour l'ouverture des classes, elle offre les trois nouveaux livres suivants :

INSTRUCTION CIVIQUE.—Nouvelle édition de l'*Organisation Politique et Administrative*, par C.-J. Magnan. Manuel conforme au nouveau programme d'études pour les écoles catholiques de la Province. Prix, 30 cts.

MANUEL PRATIQUE d'hygiène — Anatomie et physiologie, par le Dr Paradis : ouvrage rédigé en trois cours, pour les diplômes élémentaire, modèle et académique. OUVRAGE APPROUVÉ par le Conseil de l'Instruction publique. Prix, 30 cts.

ALGÈBRE.—Notes sur la composition des facteurs en produits, sur la décomposition des expressions algébriques en facteurs et sur la discussion des problèmes du premier degré, par A. Fyen, I. C., professeur de mathématiques à l'École Centrale de préparation et d'arpentage de Québec. Prix, 35 cts.

LA CIE LANGLAIS rappelle à ses nombreux clients, pour l'ouverture des classes, les nouveaux livres qu'elle a édités dans le cours de l'année scolaire 1906-07, et qui ont été accueillis avec succès, surtout par les candidats aux diplômes. Ces livres sont :

Connaissances Usuelles, par N. Tremblay ;

L'Analyse Grammaticale et *L'Analyse Logique*, par C. J. Magnan ;

Hygiène, par le Dr Paradis.

BANCS D'ÉCOLES.—La vente cette année a obtenu un succès sans précédent. Nos prix sont modérés et nos meubles sont d'un fini parfait, tout en combinant la beauté, la force et le confort.

JOURNAL D'APPEL.—Le seul approuvé est celui de J. N. Miller. Exigez qu'on vous le donne, lorsque vous le demandez.

CARTES GÉOGRAPHIQUES et Globes terrestres. Tableaux noirs, comme toujours, le plus grand choix aux meilleurs prix.

ÉCRITURE.—Calligraphie canadienne, écriture penchée à droite.

ABÉCÉ.—Nouvelle méthode de lecture par l'image, par N. Tremblay : Premier livre, 5cts ; Deuxième livre, 10cts.

TABLEAUX DE LECTURE, par B. Lippens. Deux magnifiques tableaux de 36 pouces par 24. Prix : \$1.00 les deux tableaux.

CODE CATHOLIQUE ou *Commentaires du catéchisme de Québec*, par l'abbé D. Gosselin.

S'adresser à P. GAUVREAU, 122, Côte la Montagne, Québec.

N. B.—Le 20e mille est en circulation.